

Titel

# Les travailleurs au noir plus en vue que les conséquences du travail au noir sur l'économie

RAPPORT FINAL CONCERNANT L'ÉTUDE DE PLANIFICATION 2007 "CAMPAGNE SUR LE TRAVAIL AU NOIR EN SUISSE"

Equipe de projet:

Lukas Golder, chef de projet senior

Monia Aebersold, chef de projet

Stephan Tschöpe, analyste de données/programmeur

Silvia Ratelband-Pally, administratrice de projet



# L'essentiel en bref

## ***Le mandat***

Le SECO, représenté par Giusep Valaulta, chef suppléant du Centre de prestations Conditions de travail, a mandaté l'institut de recherche gfs.bern pour qu'il réalise une étude de planification visant à analyser la situation au seuil du lancement de la campagne d'information et de sensibilisation sur le thème du travail au noir. L'objet de cette étude de planification est d'établir un large état des lieux quant à la perception du travail au noir, dans le but de clarifier la situation initiale pour la campagne prévue. Concrètement, une enquête représentative couvrant 915 habitants de la Suisse et 111 employeurs a permis d'étudier la compréhension (cognitions), les émotions, les attitudes et les opinions (dispositions), de même qu'indirectement les comportements liés à la problématique du travail au noir. L'étude a également porté sur la perception de la nouvelle loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir et sur le SECO, en tant qu'émetteur de la campagne d'information et de sensibilisation prévue.

## ***La perception du travail au noir, comme problème macroéconomique, et de ses déterminants sociodémographiques***

Des majorités de répondants relatives, mais non absolues, perçoivent le travail au noir comme un problème qu'elles estiment assez important à très important. La population juge le travail au noir de manière légèrement plus critique en moyenne que les employeurs. Cependant, cette évaluation du phénomène n'est aucunement homogène au sein de la population. L'évaluation du travail au noir est surtout déterminée par des facteurs culturels et socio-économiques. C'est ainsi que le travail au noir est moins perçu comme un problème en Suisse alémanique. L'explication devrait en être la thématisation publique plus faible dans les parties germanophones du pays. En outre, le niveau de formation joue aussi un rôle sur le degré de problématisation du travail au noir. Les places de travail exigeant de hautes qualifications sont en moyenne moins menacées par le travail au noir. Les personnes d'un bon niveau de formation se sont donc montrées moins concernées à titre personnel, raison pour laquelle elles tendent davantage à «déproblématiser» le phénomène.

On observe le même lien entre la perception du travail au noir et le niveau de formation parmi les employeurs. Chez ces derniers, l'appréciation du phénomène comporte en outre une connotation clairement politique, contrairement à ce qui prévaut dans la population : dans le camp de droite en particulier, le travail au noir apparaît comme un grave problème macroéconomique. Cette coloration politique du thème n'existe pas dans la population, ce qui est pour nous un premier indice que le phénomène est davantage jugé, en particulier par la population, comme un problème individuel, dépendant du niveau d'implication personnelle, qu'en tant que problème collectif ou politique.

## ***Les prédispositions thématiques***

Les répondants envisagent l'avenir avec confiance. Le pessimisme en matière d'économie se réduit quelque peu parallèlement aux informations positives sur la croissance économique prévue. L'attitude nettement moins sceptique que les années précédentes se reflète

dans un gain de confiance dans l'économie en général et, à un moindre degré, dans une confiance rafferme dans l'Etat. En moyenne, les employeurs sont même plus optimistes que la population à cet égard. Comme la confiance dans l'économie surpasse celle placée dans l'Etat, on juge l'économie capable de s'autoréguler même sans intervention de l'Etat grâce aux mécanismes existants du marché. En revanche, les avis sont controversés quant à savoir si l'accès à l'économie doit être également ouvert à tous (étrangers compris) ou si les Suisses doivent être favorisés en l'occurrence.

Tandis que les appréciations des employeurs quant à l'économie et à l'Etat n'apparaissent pas avoir d'effet sur leur attitude en matière de travail au noir, on assiste au sein de la population à une problématisation accrue du travail au noir due à la crainte d'une détérioration de la situation économique, à la défiance envers les capacités d'autorégulation de l'économie et à la menace subjectivement perçue que constituent les travailleurs étrangers. Ces facteurs économiques ou sociétaux influencent la perception du travail au noir comme problème au sein de la population en particulier lorsqu'ils constituent le fondement de peurs existentielles des individus. Ce résultat devrait être un indice supplémentaire que l'évaluation du travail au noir dépend en premier lieu du degré de la menace individuelle subjectivement perçue par une personne. En ce sens, le travail au noir est aussi mis en relation, par la population en particulier, avec les travailleurs étrangers.

### ***La compréhension du travail au noir (cognitions)***

Les associations spontanées avec le travail au noir sont assez dépouillées. Elles se rapportent en premier lieu aux risques dont s'accommodent les travailleurs au noir en raison de l'illégalité de leur activité (p. ex. absence d'une protection d'assurance). Assez souvent également, notamment au sein de la population, on établit directement le lien entre le travail au noir et les travailleurs étrangers. Le portrait-robot du travail au noir place donc clairement l'individu au centre. En revanche, les conséquences négatives du travail au noir pour la collectivité, pour l'Etat, pour l'économie et pour la société (p. ex. les aspects fiscaux et financiers) restent largement en retrait dans la perception spontanée du phénomène. Finalement, le travail au noir est décrit à juste titre comme un problème spécifique à la branche (l'industrie de la construction, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture et l'économie forestière ainsi que les ménages privés étant fortement concernés). Cette pondération des diverses branches recoupe assez précisément les résultats d'études scientifiques. Ainsi, non seulement les employeurs, mais aussi la population au sens large peignent un tableau réaliste de la situation, probablement aussi en raison du fait que le thème du travail au noir est étroitement lié avec le quotidien. Des cercles assez larges de la population ont non seulement déjà conduit des discussions sur le travail au noir dans leur entourage (41 %), mais peuvent même rapporter des cas de travail au noir observés par eux-mêmes (26 %). Le fait que les employeurs soient un peu plus impliqués que la population aussi bien pour les discussions (47 %) que pour l'expérience directe du phénomène (30 %), n'est pas étonnant. On peut noter une perception accrue du problème posé par les conséquences négatives du travail au noir dans les cas où le thème fait l'objet de discussions. Ce lien vaut cependant exclusivement pour la Suisse alémanique, mais non pas pour la Suisse romande ni pour le Tessin.

### ***L'évaluation affective du travail au noir (émotions)***

Le travail au noir est jugé similairement à la sous-enchère salariale des travailleurs étrangers. Cette perception est une indication supplémentaire que de larges parts de la population considèrent le travail au noir comme un problème importé; il constituerait donc une solution de secours pour les travailleurs étrangers qui ne disposent d'aucune possibilité légale d'assurer le minimum vital.

Eu égard au fait que le travail au noir est surtout associé spontanément à la situation du travailleur, il n'est guère étonnant que le sentiment dominant parmi la population soit la compréhension pour l'individu qui travaille au noir. Ce constat vaut dans une mesure particulière pour la Suisse romande : le thème y présente un lien plus fort avec le quotidien et semble y entraîner une relativisation du problème.

Les conséquences négatives du travail au noir pour la société, l'Etat et l'économie restent en arrière-plan dans sa perception spontanée. La colère face au travail au noir n'apparaît de ce fait que dans un deuxième temps au sein de la population.

Le tableau se présente de manière exactement inversée parmi les répondants du deuxième groupe : la position des employeurs dans l'économie devrait leur conférer une autre perspective. Les avantages concurrentiels injustes dont bénéficient les entreprises qui emploient des travailleurs au noir sont probablement la cause de l'exaspération qui prévaut parmi les employeurs. Ceux-ci témoignent toutefois eux aussi d'une compréhension relativement large envers le travail au noir.

Il est intéressant de constater que cette compréhension à l'égard du travail au noir, contrairement à l'indifférence, ne conduit pas les employeurs ni la population à bagatelliser le phénomène. Faire preuve de compréhension envers le travail au noir ne signifie donc pas qu'on l'accepte fondamentalement.

### ***Opinions et attitudes envers le travail au noir (dispositions)***

Le travail au noir est perçu en premier lieu comme un phénomène comportant des risques individuels, ceci non seulement sur le plan des associations spontanées, mais aussi au niveau des dispositions. Le travailleur se porte préjudice à lui-même par son comportement, car il s'interdit l'accès aux prestations sociales et n'est de surcroît pas assuré contre les accidents. Cette opinion est partagée par l'ensemble des deux groupes étudiés.

Certes, tant les habitants que les employeurs sont parfaitement conscients des effets négatifs du travail au noir sur la société (affaiblissement des assurances sociales) et sur l'économie (distorsions de la concurrence), mais cet aspect passe à l'arrière-plan, car les répondants estiment que le dommage concerne avant tout l'individu. Les deux groupes de répondants ne présentent des schémas d'évaluation nettement distincts qu'au moment de considérer l'utilité individuelle. Ainsi, davantage que les employeurs, la population voit dans le travail au noir un moyen permettant d'assurer leur survie à des personnes qui n'obtiendraient pas de travail légal. La conviction que le travail au noir est surtout le fait des étrangers est elle aussi plus largement répandue chez les habitants que parmi les employeurs. Toujours est-il qu'une majorité d'employeurs relèvent aussi l'effet d'utilité individuelle du travail au noir.

La compréhension que l'un et l'autre groupes sont tout à fait prêts à accorder aux individus

concernés n'est toutefois pas transposable aux cas de travail au noir fourni en grande quantité et systématiquement. Ainsi, on ne souscrit pas à l'idée selon laquelle certaines branches ne pourraient plus s'en sortir sans travail au noir. Lorsque l'on prend conscience du dommage causé à l'économie (distorsions de la concurrence), mais aussi à la société (assurances sociales), le travail au noir est perçu comme un grave délit qui suscite l'exaspération et appelle des sanctions appropriées. Mais actuellement, les répondants n'envisagent pas encore d'intervention rigoureuse de l'Etat, que ce soit sous forme de contrôles ou de sanctions.

Si les positions exprimées quant au travail au noir paraissent assez homogènes lors d'une première évaluation, un examen plus détaillé révèle que les attitudes divergent considérablement à ce sujet. Nous pouvons diviser le groupe de la population comme celui des employeurs en trois segments quant à leurs opinions sur les divers aspects du travail au noir.

- Le premier groupe réunit les «relativistes» : ce groupe, le plus petit, qui comprend 25 % des habitants et 20 % des employeurs, relativise le problème du travail au noir. Cette relativisation concerne surtout les dommages collectifs et, dans une moindre mesure, les conséquences individuelles. Les relativistes soulignent ainsi la responsabilité propre et les avantages de l'individu. Pour eux, le travail au noir ne constitue donc pas un délit grave, en particulier parce que la sensibilité aux dommages subis par la société, l'Etat et l'économie fait défaut. Etonnamment, l'attitude relativisante est plus répandue parmi les employeurs que dans la population, malgré leur implication plus importante et leur meilleur niveau d'information. Ce constat recoupe toutefois celui concernant la perception du problème. En outre, les Suisses latins sont proportionnellement plus nombreux à relativiser le problème.
- Le deuxième groupe est celui des «pragmatiques» : ils prennent le travail au noir pour un mal nécessaire (35 % des habitants; 30 % des employeurs). Ce groupe perçoit tout à fait les dommages causés à la collectivité par le travail au noir, considéré comme un grave délit. Mais pour les pragmatiques, aucune mesure supplémentaire ne s'impose, car ils sont d'avis que l'Etat est aujourd'hui déjà suffisamment actif à l'encontre de ce problème. Cette attitude pragmatique envers le travail au noir est particulièrement fréquente en Suisse alémanique.
- Le troisième groupe est celui des «mécontents» du status quo : ce groupe, le plus important (40 % des habitants; 41 % des employeurs), est le moins problématique, puisque ses membres considèrent d'ores et déjà le travail au noir comme un délit grave, requérant une intervention sévère en raison des dommages causés à la collectivité. Ils déplorent que l'Etat ne contrôle ni ne sanctionne suffisamment à l'heure actuelle. Ce groupe devrait donc accueillir particulièrement favorablement les mesures prévues de lutte contre le travail au noir.

### ***Perception des mesures de lutte prévues par l'Etat contre le travail au noir***

Une minorité de la population (34 %) et une faible majorité des employeurs (53 %) connaissent l'existence de la nouvelle loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (Loi sur le travail au noir, LTN). Cette loi est surtout mise en rapport avec une augmentation des contrôles et, dans une moindre mesure, avec un renforcement des sanctions. En revanche, les mesures destinées à faciliter sur le plan adminis-

tratif les inscriptions auprès des assurances sociales et des administrations fiscales ne sont pas thématiques dans ce contexte.

La campagne d'information et de sensibilisation prévue comme mesure d'accompagnement à l'introduction de la nouvelle loi fédérale s'inscrit dans des conditions initiales difficiles, puisque seules de faibles majorités de la population (15 %) et des employeurs (13 %) expriment un besoin d'information supplémentaire sur le thème du travail au noir. Si cette campagne d'information et de sensibilisation semble devoir affronter des conditions difficiles en raison du faible besoin en information exprimé par la population, le SECO représente un émetteur crédible et investi de la confiance requise. Certes, le nom du SECO n'est connu que de minorités (27 % de la population; 40 % des employeurs), mais il jouit globalement d'une bonne réputation en Suisse.

## ***Bilan***

Nous tirons le bilan des constats en six thèses.

### ***Thèse 1: cognitions***

Actuellement, le travail au noir n'est perçu comme un problème grave de l'économie suisse que dans certaines limites. La conscience d'un problème fait aujourd'hui défaut, notamment en raison d'une ambivalence entre des considérations d'utilité individuelle et l'appréciation des dommages collectifs. La perception est davantage orientée vers l'individu. Au sein de la population, le thème n'est pas fortement lié à des prédispositions et il n'est pas chargé politiquement : il se forme sur le plan individuel.

### ***Thèse 2: émotions***

Les émotions concernant le thème du travail au noir sont surtout empreintes de compréhension pour la situation de l'individu qui travaille au noir et, dans un deuxième temps, de colère en raison des dommages causés à l'économie et à la société. L'ambivalence entre l'individu et la collectivité apparaît donc aussi sur le plan émotionnel. Si la population pondère plus fortement les considérations d'utilité individuelle sur le plan émotionnel, l'appréciation des employeurs est plus marquée par leur exaspération face aux effets négatifs à l'encontre de la collectivité. Les employeurs réagissent plus fortement sur le plan des émotions.

### ***Thèse 3: dispositions***

Le travail au noir préjudicie en premier lieu le travailleur et seulement en deuxième ligne la collectivité. Le travail au noir permet à ceux qui n'ont pas d'autre possibilité d'assurer le minimum vital de garantir leur survie. C'est pourquoi les répondants sont d'avis que le travail au noir est un phénomène concernant particulièrement les étrangers. Si l'on se détourne des considérations d'utilité individuelle pour observer les dommages causés à la collectivité, le travail au noir est considéré comme un grave délit qu'il faut sanctionner.

#### ***Thèse 4: mesures prévues par l'Etat***

La campagne d'information et de sensibilisation sur le thème du travail au noir entre dans la plupart des cas par la petite porte. La faible sensibilité quant à la thématique visée se reflète dans le maigre besoin en information sur la question. A tout le moins, le SECO constitue en arrière-plan un émetteur crédible pour la campagne.

#### ***Thèse 5: différences entre employeurs et habitants***

Les employeurs et la population évaluent similairement le travail au noir. Certes, les employeurs sont un peu plus impliqués dans le thème et leur portrait-robot du phénomène est plus précis, mais ils ne problématisent pas davantage pour autant le phénomène, car à l'instar de la population, les employeurs se focalisent aussi sur les conséquences individuelles et non pas sur les effets collectifs du travail au noir. Dans les deux groupes, les images émotionnelles autant que cognitives du travail au noir tendent à jouer en défaveur de la campagne. Ce constat signifie que la campagne doit capter l'attention des employeurs et des habitants en un point semblable.

#### ***Thèse 6: groupes cibles de la campagne***

On distingue trois groupes-cibles dans les deux groupes de répondants.

1. Le groupe des «relativistes» apparaît particulièrement problématique en ce qui concerne la communication. Ils insistent sur les considérations d'utilité individuelle et méconnaissent les dommages collectifs du travail au noir. Il s'agit de sensibiliser encore ce groupe aux conséquences du travail au noir sur l'économie, la société et l'Etat.
2. Le deuxième groupe, celui des «pragmatiques», perçoit certes le dommage causé à la collectivité, mais ses membres pensent que des mesures supplémentaires ne sont pas indispensables pour lutter contre le travail au noir. Il faut leur faire comprendre pourquoi des contrôles renforcés et des sanctions plus sévères sont tout à fait nécessaires.
3. Enfin, le groupe le moins problématique est celui des «mécontents», qui sont acquis à la nouvelle loi fédérale et à la campagne d'information et de sensibilisation, puisqu'ils appellent de leurs vœux une intervention plus drastique de l'Etat.

### **Recommandation:**

Afin de pouvoir transmettre des informations répondant à l'état d'esprit des destinataires, la campagne de sensibilisation doit commencer par capter l'attention et susciter l'intérêt. Pour y parvenir, le plus simple est de partir de l'image existante du travailleur au noir individuel. L'intérêt sera généré en déplaçant l'accent de l'image mentale individualisante, qui est largement répandue, vers les conséquences négatives du travail au noir. En soulignant que le travail au noir produit une situation «perdant-perdant», qui porte préjudice au travailleur au noir, à l'individu qui encourage le travail au noir aussi bien qu'à la collectivité (également en période d'essor économique), la campagne établira des liens avec des conséquences négatives auxquelles son public est réceptif. Comme pour le thème du tabagisme passif, il faut déplacer, par un mouvement stratégiquement habile, le point de focalisation de l'individu vers le dommage causé à la collectivité. Cette manœuvre est la plus susceptible de générer une prédisposition quant au thème centrée sur le problème, par conséquent de contribuer à sensibiliser au problème.

### **La base de données**

Les résultats de l'étude de planification 2007 «Campagne sur le travail au noir en Suisse» reposent sur une enquête représentative de 915 habitants de toute la Suisse (d 610, f 205, i 100), âgés de 18 ans au moins, et de 111 employeurs (d 78, f 27, i 6). Dans les entreprises, on a interrogé le PDG, le directeur général ou le responsable du personnel. Les pourcentages des entreprises se sont fondés sur leurs parts réelles de personnes engagées : 26,3 % pour les «micro-entreprises» (0-9 actifs), 21,2 % pour les «petites entreprises» (10-49 actifs), 19,3 % pour les moyennes entreprises (50-249 actifs) et 33,2 % pour les grandes entreprises (> 250 actifs). L'enquête proprement dite s'est déroulée entre le 19 et le 27 juillet 2007. Les données réunies ont été pondérées a posteriori en fonction des rapports réels de la distribution des langues.

Les taux d'erreur statistique pour les tailles d'échantillon des divers groupes de répondants sont les suivants.

<b>Tableau 1</b>		
<b>Erreur d'échantillonnage statistique choisie selon la taille de l'échantillon et la distribution de base</b>		
Taille de l'échantillon	Taux d'erreur selon la distribution de base	
	50:50	20:80
N = 900	3,3 %	2,7 %
N = 500	4,4 %	3,6 %
N = 100	10,0 %	8,1 %
N = 50	14,0 %	11,5 %

*Exemple de lecture :* si l'échantillon compte environ 100 répondants et que la valeur obtenue est de 50 %, la valeur effective se situe entre 50 % +/- 10,0 %; si la valeur de base est de 20 %, la valeur effective est de 20 % +/- 8,1 %.

Afin de réduire les interprétations erronées, nous ne procédons à aucune analyse de sous-groupe dont la taille est inférieure à 50.

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
1.1. STRUCTURE DU RAPPORT .....	11
1.2. MANDAT .....	11
1.3. APERÇU DU PROBLÈME .....	11
1.3.1. <i>Le travail au noir: définition</i> .....	11
1.3.2. <i>Ampleur du travail au noir</i> .....	12
1.3.3. <i>Causes du travail au noir</i> .....	12
1.4. PRINCIPE DE RECHERCHE .....	13
1.5. LA PROBLÉMATIQUE .....	16
1.6. L'ENQUÊTE.....	18
1.7. L'ANALYSE DES DONNÉES .....	20
1.8. PRÉSENTATION GRAPHIQUE.....	21
1.9. EQUIPE DE PROJET .....	22
<b>2. CONSTATS.....</b>	<b>23</b>
2.1. LA PERCEPTION DU TRAVAIL AU NOIR, COMME PROBLÈME MACROÉCONOMIQUE, ET DE SES DÉTERMINANTS SOCIODÉMOGRAPHIQUES .....	23
2.1.1. <i>Le travail au noir vu par les habitants et les employeurs</i> .....	24
2.1.2. <i>Facteurs sociodémographiques expliquant la perception du travail au noir</i> .....	24
2.1.3. <i>Bilan intermédiaire</i> .....	26
2.2. LES PRÉDISPOSITIONS THÉMATIQUES .....	26
2.2.1. <i>Appréciation de la situation économique</i> .....	26
2.2.2. <i>Confiance dans l'économie et dans l'Etat</i> .....	28
2.2.3. <i>Souhaits concernant l'économie suisse</i> .....	29
2.2.4. <i>Facteurs explicatifs économiques et sociétaux pour la perception du travail au noir</i> .....	31
2.2.5. <i>Bilan intermédiaire</i> .....	32
2.3. LA CONCEPTION DU TRAVAIL AU NOIR (COGNITIONS).....	33
2.3.1. <i>La perception spontanée du travail au noir</i> .....	33
2.3.2. <i>L'implication personnelle dans la thématique</i> .....	34
2.3.3. <i>Facteurs d'implication expliquant la perception du travail au noir</i> .....	37
2.3.4. <i>Le bilan intermédiaire</i> .....	37
2.4. LES SENTIMENTS FACE AU TRAVAIL AU NOIR (ÉMOTIONS) .....	38
2.4.1. <i>Les réactions émotionnelles face au travail au noir</i> .....	38
2.4.2. <i>L'importance relative accordée au travail au noir par rapport à d'autres problèmes         économiques</i> .....	39
2.4.3. <i>Facteurs émotionnels expliquant la perception du travail au noir</i> .....	40

2.4.4.	<i>Le bilan intermédiaire</i> .....	41
2.5.	LES OPINIONS ET LES ATTITUDES VIS-À-VIS DU TRAVAIL AU NOIR (DISPOSITIONS) .....	42
2.5.1.	<i>Les opinions au sujet du travail au noir</i> .....	42
2.5.2.	<i>Les opinions sur la politique actuelle en matière de travail au noir</i> .....	43
2.5.3.	<i>Typologie des personnes interrogées en fonction de leurs affirmations au sujet du travail au noir</i> .....	46
2.5.4.	<i>Dispositions pour l'interprétation de la perception du travail au noir</i> .....	47
2.5.5.	<i>Le bilan intermédiaire</i> .....	47
2.6.	LA PERCEPTION DES MESURES PRÉVUES PAR LA CONFÉDÉRATION POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR .....	49
2.6.1.	<i>La perception de la loi fédérale sur le travail au noir</i> .....	49
2.6.2.	<i>Le besoin d'information exprimé par la population</i> .....	50
2.6.3.	<i>Le bilan intermédiaire</i> .....	51
2.7.	L'IMAGE DU SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE (SECO) EN TANT QU'ÉMETTEUR DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION .....	52
2.7.1.	<i>La notoriété du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)</i> .....	52
2.7.2.	<i>L'évaluation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)</i> .....	52
2.7.3.	<i>Le bilan intermédiaire</i> .....	54
2.8.	MODÈLE EXPLICATIF DE LA PROBLÉMATISATION OU NON-PROBLÉMATISATION DU TRAVAIL AU NOIR.....	54
2.8.1.	<i>Le bilan intermédiaire</i> .....	57
<b>3.</b>	<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>58</b>
	<b>ANNEXE: L'ÉQUIPE DE GFS.BERN</b> .....	<b>63</b>

# 1. Introduction

## 1.1. Structure du rapport

Le présent rapport est structuré comme suit :

- Le rapport final est précédé d'un résumé de gestion aux fins d'orientation rapide : il indique le substrat de l'analyse sous une forme concise.
- Le premier chapitre présente les problématiques sous-jacentes à l'étude et les principes méthodologiques.
- Le deuxième chapitre traite tous les constats empiriques en huit sous-chapitres. Chacun de ces sous-chapitres se termine par un bilan intermédiaire, qui résume les principaux éléments et prépare ainsi la synthèse. Au chapitre 2.8, en conclusion de la partie consacrée aux constats, nous modélisons les éléments réunis.
- Le rapport se termine par la synthèse du troisième chapitre.

## 1.2. Mandat

Le SECO, représenté par Giusep Valaulta, chef suppléant du Centre de prestations Conditions de travail, a mandaté l'institut de recherche gfs.bern pour qu'il réalise une étude de planification visant à analyser la situation au seuil du lancement de la campagne de sensibilisation et d'information du SECO sur le thème du travail au noir. L'objet de cette étude de planification est d'établir un large état des lieux quant à la perception du travail au noir, dans le but de clarifier la situation initiale sous l'angle de la population.

Le présent rapport final doit servir d'instrument de conduite à la direction de la campagne. Le client tirera lui-même les conclusions stratégiques censées déterminer la politique et la communication.

## 1.3. Aperçu du problème

L'aperçu entend caractériser la problématique succinctement à la lumière de l'enquête.

### 1.3.1. *Le travail au noir: définition*

La nouvelle loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (Loi sur le travail au noir, LTN) renonce à définir le travail au noir, car il comprend di-

vers aspects de fond se rapportant à différentes lois. On trouve une définition indirecte à l'art.6<sup>1</sup>.

Le travail au noir comprend de nombreux aspects, par exemple :

- le travail salarié exécuté par des travailleurs étrangers que les employeurs ne déclarent pas fiscalement (impôt à la source);
- le travail salarié que les employeurs ne déclarent pas aux assurances sociales;
- l'engagement non autorisé de travailleurs étrangers;
- l'obtention d'un salaire non comptabilisé parallèlement à des prestations de substitution au salaire (p.ex. AC);
- la pseudo-indépendance ou indépendance fictive (simulation d'un mandat ordinaire ou d'un contrat d'entreprise en lieu et place d'un contrat de travail correct)<sup>2</sup>.

L'éventail du travail au noir s'étend des petites prestations d'artisans durant leurs loisirs à l'activité illégale rémunérée, menée à l'exclusion de toute autre en violation du droit fiscal, du droit des assurances sociales, du droit de la concurrence et en particulier du droit des étrangers. Nombre des cas de travail au noir regroupent plusieurs de ces situations.

Globalement, il s'agit d'un problème entre l'individu et la société. Il se peut que, dans le cas individuel, le recours au travail au noir apparaisse judicieux; mais c'est un comportement dommageable pour la collectivité.

### **1.3.2. Ampleur du travail au noir**

Selon une comparaison avec 21 pays de l'OCDE, la Suisse se situait en 2004 au dix-neuvième rang avec quelque 9,4 % de valeur ajoutée non déclarée, soit nettement en deçà de la moyenne de 16,2 % bien comptés. Le chiffre d'affaires non déclaré réalisé en Suisse en 2004, calculé par Friedrich Schneider sur la base des mouvements d'argent liquide, est de 39,6 milliards de francs.<sup>3</sup>

Le volume de travail au noir dépend de la structure de production. Le travail au noir est le plus répandu dans les activités impliquant un engagement important de personnel (p. ex. les travaux domestiques et de nettoyage, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, les services de réparation et généralement dans les domaines des services requérant beaucoup de personnel).<sup>4</sup> Dans les entreprises industrielles (machines onéreuses, effectifs de personnel limités, importante valeur ajoutée), la part du travail au noir est par contre inférieure à la moyenne.<sup>5</sup>

### **1.3.3. Causes du travail au noir**

Les motivations combinées conduisant une personne à travailler au noir et un employeur à

---

<sup>1</sup> Loi fédérale du 17 juin 2005 concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir, art. 6 (Objet du contrôle) : «L'organe de contrôle cantonal examine le respect des obligations en matière d'annonce et d'autorisation conformément au droit des assurances sociales, des étrangers et de l'imposition à la source.»

<sup>2</sup> Hösli, Alwin (2002): Schwarzarbeit. Ursachen, Formen, Zusammenhänge und Wirkungen illegaler Beschäftigung sowie Vorschläge zu deren substantieller Bekämpfung. Berne, Stämpfli Verlag AG.

<sup>3</sup> Schneider, Friedrich (janvier 2004). Stagnieren der Schattenwirtschaft in Deutschland und in der Schweiz sowie ein weiteres Anwachsen in Österreich? Ein Erklärungsversuch.

<sup>4</sup> Weck-Hannemann, H.; Pommerehne, W.W. & Frey, B.S. (1986). Die heimliche Wirtschaft. Berne, Haupt.

<sup>5</sup> Reinhardt, Urs (2002): Schwarzarbeit in der Schweiz. Interview mit Dr. oec. Daniel W. Hefti. Zurich.

engager une personne au noir reposent sur une série de facteurs que révèle un état des lieux individuel de leur situation personnelle respective. Appréhender de telles situations implique de saisir les caractéristiques des personnes concernées et les spécificités de la situation socioéconomique générale.

- Les facteurs économiques qui influencent la perception des situations en question comprennent la charge fiscale et les déductions salariales, la longueur des temps de travail officiels (réductions des horaires de travail), la densité réglementaire, l'ampleur de la concurrence sur les marchés, l'impossibilité de trouver un emploi légal (p. ex. pour les étrangers), la situation sur le marché du travail, la menace de sanctions, les risques encourus quant à la qualité des produits ou des services et le service à la clientèle. Une thèse veut aussi que certains besoins inédits ou minoritaires, insatisfaits ou insuffisamment satisfaits sur le marché officiel, dépendent du travail au noir.
- Les facteurs sociologiques et institutionnels comportent notamment les données démographiques (âge, sexe, nationalité, situation familiale, formation, profession, revenu), la situation personnelle (taille du ménage, endettement, réseau social) ou les conditions-cadre (mutation des représentations de valeurs et de normes dans la société (modifications de la structure des besoins et de l'ordre des préférences, émigration en provenance de formes de travail établies), contrôle social, système politique, tolérance des autorités, intégrité de l'organe de contrôle).
- Les facteurs socio-psychologiques recouvrent la motivation personnelle, le goût du risque, l'importance des réseaux sociaux (le fait de savoir que des voisins, des connaissances ou des amis travaillent eux-mêmes au noir) ainsi que les attitudes et les principes personnels fondamentaux.
- Enfin, on relève aussi des facteurs de nature psycho-financière comme le niveau de la charge fiscale individuelle, l'éthique fiscale, la répartition de la charge fiscale, les contacts aux autorités fiscales, la perception du comportement et de l'efficacité de l'administration dans la gestion des deniers publics<sup>6</sup>. Ainsi, la fuite des champs d'activité officiels vers ceux de l'économie occulte peut être également interprétée comme un malaise de la population face au bien commun, notamment en raison de règles excessives et de surcharges, ou comme le refus conscient de cofinancer la chose publique.<sup>7</sup>

Toutes les formes de travail au noir ont en commun qu'elles permettent d'éluder des taxes de droit public. Dans la plupart des cas, des motivations de nature financière – l'appât du gain – jouent donc un rôle important.

## 1.4. Principe de recherche

Les problématiques de notre projet sont d'ordre communicationnel. Il s'agit de recenser les avis de l'opinion publique quant au thème du travail au noir et de montrer à quelles conditions la communication peut se développer. Notre angle d'approche n'est pas déterminé par la perspective de l'émetteur. Nous ne partons pas de la réalité que le SECO aimerait ou

---

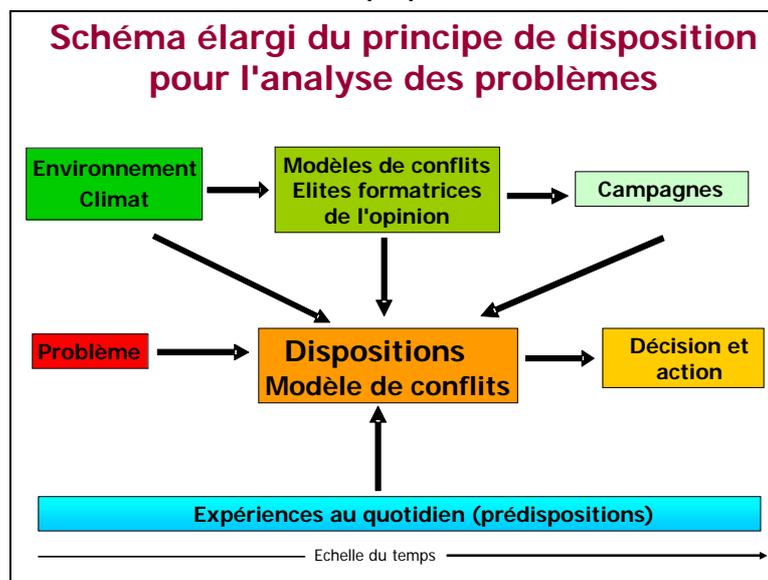
<sup>6</sup> Rapport du groupe de travail fédéral "Lutte contre le travail au noir", 26 juillet 2000: 4.

<sup>7</sup> Dictionnaire suisse de politique sociale, [www.socialinfo.ch](http://www.socialinfo.ch).

pourrait communiquer. Notre étude est au contraire orientée du point de vue du récepteur: elle interroge les conditions préalables constituées par les habitants en matière de travail au noir.

Nous appliquons en l'occurrence un principe d'enquête issu de la socio-psychologie, qui a proposé divers schémas pour examiner le rapport entre individus et objets. Nous avons développé sur cette base notre propre combinaison, le principe de dispositions, qui a fait ses preuves en particulier dans l'analyse des décisions politiques. Nous recourons en l'occurrence à une forme légèrement modifiée du principe de dispositions, car notre objet d'étude n'est pas d'apprécier une solution de problème prête à être soumise à la votation; il s'agit plutôt d'une problématique (le travail au noir) qui suscite des appréciations (attitudes) et qui conduit finalement à passer aux actes (effet de l'appréciation).

Graphique 1:



Le principe de dispositions distingue les prédispositions des dispositions et des décisions.

- Par *prédispositions*, on désigne des attitudes apparues en raison d'expériences faites au quotidien, en rapport à un objet, et qui existent même en l'absence d'une communication spécifique. Le processus de formation de l'opinion commence lorsque l'on est concerné, que l'on doit se forger une opinion ou que l'on doit se décider pour ou contre quelque chose. Les prédispositions sont ensuite complétées par d'autres convictions et informations nées des impressions laissées par les campagnes.
- Nous appelons *dispositions* les intentions de décision ou de comportement qui apparaissent ainsi. Les dispositions sont donc définies comme des attitudes influençant les décisions. Elles se caractérisent par le fait qu'elles évoluent au fil du temps sous l'effet des circonstances extérieures. L'un au moins des facteurs individuels déterminant les attitudes se modifie alors. Au nombre de ces facteurs, la psychologie compte l'affect (émotions), le savoir (cognitions) et le jugement (conations). L'affect contient le rapport émotionnel à un objet, qui détermine le jugement spontané, mais qui reflète aussi les états d'âme. Le savoir découle du rapport objectif entretenu à un objet, qui peut modifier le regard que l'on porte sur cet objet. Enfin, les évaluations contiennent les opinions formées par les propres expériences, mais aussi par le discours public. Les attitudes se caractérisent par une

certaine constance et une certaine longévité.

- Les dispositions constituent le fondement de la réception et du traitement des informations, sur la base duquel sont prises les décisions conduisant à un certain *comportement* ou à une certaine conception sur un sujet donné.

Nous nous concentrons par conséquent sur l'opinion publique générale, qui se développe lentement sur la base de prédispositions et d'expériences au quotidien et qui est susceptible d'être influencée en premier lieu par des processus médiatiques de masse. Fondamentalement, une campagne de communication par les médias peut développer un effet d'autant plus important que le thème est moins soumis à des prédispositions parmi la population. Les prédispositions sont en particulier faibles lorsque le thème ne touche pas fortement, que ce soit objectivement ou subjectivement, lorsqu'il ne fait apparaître aucune nécessité évidente de prendre des mesures ou lorsqu'il s'agit d'un thème complexe.

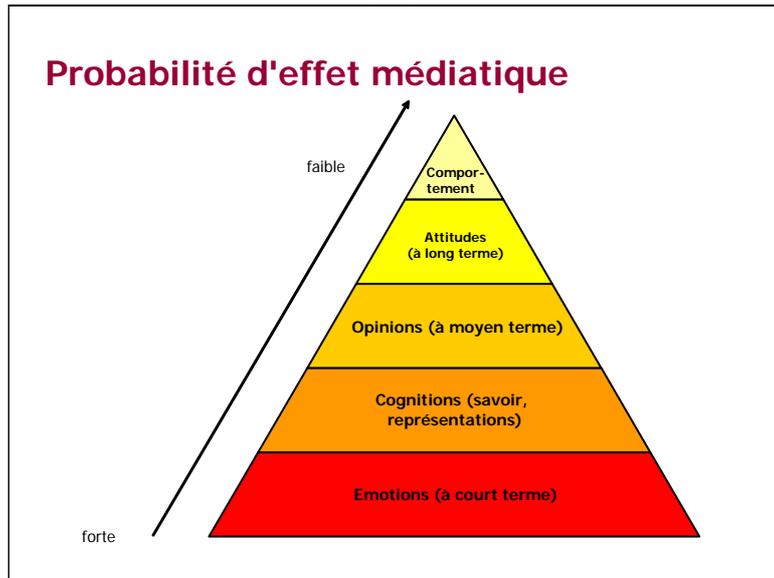
Graphique 2:



En outre, il convient de distinguer divers degrés de probabilité que les médias aient un effet.

1. Nous postulons que les médias sont parfaitement capables d'influencer les émotions à court terme. De ce fait, la probabilité que les médias influent sur les émotions est plutôt élevée.
2. De même, les médias ont d'assez bonnes chances d'influencer les cognitions, c'est-à-dire la connaissance et les représentations d'un objet.
3. Il est déjà plus difficile d'influencer par les médias les opinions (dispositions) comprises comme des positions clairement délimitables thématiquement. Ce processus suppose une présence relativement intensive des médias, conjuguée à une forte probabilité de réception et d'assimilation des contenus médiatiques.
4. La probabilité que les médias soient suivis d'effet est encore plus mince s'agissant d'influencer des valeurs et des attitudes (prédispositions). Cette remarque vaut en particulier s'il s'agit d'attitudes concernant un domaine fortement lié aux expériences du quotidien.
5. La probabilité que les médias aient un effet est au plus bas s'il s'agit de modifier des comportements.

Graphique 3:



## 1.5. La problématique

Il faut recourir à l'étude de la planification comme une composante de l'évaluation et du controlling stratégique de la campagne.

Le controlling stratégique se compose du contrôle périodique de la réalisation des objectifs de la campagne sur les plans

- des connaissances,
- de l'attitude et
- du comportement

au sein de divers groupes cibles.

En conséquence, l'étude de planification doit couvrir les aspects suivants.

- L'étude doit englober le plan du savoir et celui de l'attitude quant au thème du travail au noir parmi divers groupes cibles; elle doit fournir un large état des lieux permettant d'appréhender le travail au noir. Dans ce contexte, l'attention se focalisera sur les questions suivantes : comment la population se positionne-t-elle actuellement quant au thème du travail au noir ? Où perçoit-on le travail au noir ? Quelles sont les libres associations en rapport à ce thème ? Que relie-t-on au travail au noir ? Quel est le niveau de connaissances sur le sujet ? Dans quelle mesure est-on impliqué et jusqu'où va la conscience d'une injustice en lien avec le travail au noir ?
- L'étude doit en outre examiner s'il existe un véritable besoin d'information et où il réside.
- Enfin, l'étude doit aussi examiner dans quelle mesure les messages centraux de la campagne d'information et de sensibilisation prévue sont partagés.

En revanche, des enquêtes ne permettront guère d'examiner le plan du comportement en matière de travail au noir. La saisie du plan comportemental ne fait donc pas partie des objectifs de l'étude de planification.

Conformément à la procédure d'enquête qui a parfaitement fait ses preuves, nous avons établi le questionnaire en deux étapes : la première étape a permis de déterminer les lignes et les indicateurs principaux nécessaires à la vérification des problématiques; puis, sur cette base, nous avons élaboré un plan d'enquête qui a été discuté avec le client et affiné en fonction de ses besoins d'information spécifiques. Il en est résulté un questionnaire avalisé de part et d'autre, qui relie quelques questions ouvertes à un lot de questions fermées sur tous les aspects essentiels. En raison des objectifs, des problématiques et des exigences posées au plan d'étude, nous avons élaboré le questionnaire comportant les questions prioritaires suivantes.

**Tableau 1**  
**Vue d'ensemble des modules et des indicateurs de l'étude de planification 2007**  
**"Campagne sur le travail au noir en Suisse"**

<p align="center"><b>Caractéristique liées au ménage / à la personne</b></p> <p align="center">Sexe            Age            Diplôme scolaire            Revenu (du ménage)            Positionnement à gauche – à droite            Profession            Droit de vote</p>
<p align="center"><b>Composantes du comportement</b></p> <p align="center">Discussions dans l'environnement            Comportement en matière d'information</p>
<p align="center"><b>Attitudes (prédispositions)</b></p> <p align="center">Développement économique            Echec de l'Etat            Echec de l'économie            Souhaits quant à l'économie</p>
<p align="center"><b>Opinions (dispositions)</b></p> <p align="center">Identification des problèmes macroéconomiques            10 identifications argumentatives</p>
<p align="center"><b>Cognitions</b></p> <p align="center">Associations spontanées avec le travail au noir            Connaissance de personnes travaillant au noir            Connaissance de la loi fédérale            Contenu de la loi fédérale</p>
<p align="center"><b>Emotions</b></p> <p align="center">Indifférence            Colère            Compréhension</p>
<p align="center"><b>Image du SECO</b></p> <p align="center">Connaissance du SECO            Opinion sur le SECO            3 composants d'image du SECO</p>

Source : gfs.bern, Etude de planification 2007 «Campagne sur le travail au noir en Suisse».

Le questionnaire a été conçu selon la technique de l'entonnoir : il part des thèmes généraux pour aller vers les thèmes spécifiques. Les problématiques à caractère assez sensible ont été placées en fin d'entretien.

## 1.6. L'enquête

L'univers d'échantillonnage a d'une part compris les habitants de la Suisse qui maîtrisent l'allemand, le français ou l'italien. Les entretiens téléphoniques ont été effectués auprès de 915 Suisses âgés d'au moins 18 ans et qui disposaient d'un raccordement au réseau fixe. Les entretiens, conduits les jours ouvrables entre 08.00 heures et 21.00 heures, ont été répartis proportionnellement entre les trois régions linguistiques. Afin de permettre des résultats probants au niveau des régions linguistiques, nous avons toutefois légèrement surpondéré la Suisse italienne de 100 entretiens.

Par ailleurs, outre les habitants, 111 employeurs d'entreprises suisses (responsables du personnel ou responsables de la direction), sélectionnés pour être représentatifs, ont été interrogés à l'aide du même questionnaire. On n'a pas cherché à obtenir des différenciations spécifiques aux branches, eu égard à la taille prévue des échantillons de 100 répondants. Les proportions suivantes devaient être respectées quant au choix des entretiens:

- "micro-entreprises" (0-9 actifs) : 27 entretiens (proportion réelle de tous les actifs: 26,3 %);
- "petites entreprises" (10-49 actifs) : 21 entretiens (proportion réelle de tous les actifs: 21,2 %);
- "moyennes entreprises" (50-249 actifs) : 19 entretiens (proportion réelle de tous les actifs: 19,3 %) ;
- "grandes entreprises" (> 250 actifs) : 33 entretiens (proportion réelle de tous les actifs: 33,2 %).

L'ensemble des 1026 entretiens ont été conduits entre le 19 et le 29 juillet 2007 par un total de 54 enquêteurs formés du service d'enquête de gfs. Les entretiens ont duré en moyenne 11 minutes environ. Les enquêteurs avaient été instruits au préalable de l'objectif et du déroulement de l'enquête. Nous garantissons ainsi que la même personne a réalisé en moyenne au maximum 50 entretiens (5 %) et que l'influence exercée par l'enquêteur a donc été minimisée autant que possible. Les indications produites par les enquêteurs ont été ultérieurement plausibilisées et examinées quant à d'éventuelles influences des personnes chargées de l'enquête. La qualité du travail fourni était déterminante pour sa rémunération.

Aucun événement particulier survenu durant la période de l'enquête n'est à signaler. En particulier, nous n'avons pas éprouvé de difficulté spéciale à recruter des personnes pour les entretiens, respectivement pour exécuter le travail d'enquête proprement dit. Seule exception, nous avons rencontré plus de difficultés que prévu à contacter les personnes dans les micro-entreprises de 0-9 actifs en raison des vacances d'été. Mais nous avons finalement presque pu atteindre le nombre de 27 entretiens visés (25 entretiens effectivement réalisés).

Deux éléments sont déterminants dans une enquête par échantillonnage quant à la qualité des interprétations ultérieures. Le premier élément définissant la qualité des données est le taux d'erreur d'échantillonnage. Il découle du fait que seul un échantillon et non pas toute la population résidante ou l'ensemble des employeurs a été interrogé. Cet indice montre la probabilité d'erreur et la marge d'erreur d'une proposition statistique. Généralement, la recherche basée sur les enquêtes fixe un intervalle de confiance de 95 % : on accepte donc en pareil cas une probabilité d'erreur de 5 % que la relation statistique démontrée ne corresponde pas à la réalité effective de la population ou des employeurs. Au demeurant, les propositions statistiques sont soumises à une erreur d'échantillonnage qui dépend de la

taille de l'échantillon et de la distribution de base de la variable dans l'univers considéré (l'erreur étant d'autant plus réduite que la taille de l'échantillon est importante).

**Tableau 2**  
**Erreur d'échantillonnage statistique choisie selon la taille de l'échantillon et la distribution de base**

Taille de l'échantillon	Taux d'erreur selon la distribution de base	
	50:50	20:80
N = 900	3,3%	2,7%
N = 100	10,0%	8,1%
N = 50	14,0%	11,5%

*Exemple de lecture : si l'échantillon compte environ 100 répondants et que la valeur obtenue est de 50 %, la valeur effective se situe entre 50 % +/- 10,0 %; si la valeur de base est de 20 %, la valeur effective est de 20 % +/- 8,1 %.*

Les valeurs indiquées en l'occurrence se comprennent comme des écarts maximaux résultant de la constitution de l'échantillon. Or, pour l'analyse de sous-groupes justement, le groupe examiné compte rapidement moins de 50 répondants, ce qui interdit quasiment une interprétation adéquate si l'erreur d'échantillon est supérieure à 14 %. Afin de minimiser le risque d'interprétations erronées, nous ne procédons pas à l'analyse de sous-groupes en deçà de 50 sujets.

L'autre élément d'une analyse de haute qualité consiste à garantir la représentativité. La notion de représentativité signifie tout simplement que chaque individu d'un univers donné doit avoir exactement la même chance de participer à l'enquête. Si l'échantillonnage exclut systématiquement certains groupes, l'enquête n'est pas représentative.

Nous garantissons la représentativité de l'enquête parmi la population au moyen d'un système à trois niveaux.

1. Un annuaire téléphonique électronique actuel, comprenant tous les raccourcis téléphoniques annoncés de la Suisse (Swiss Directories) a servi de situation initiale. A partir de cette base, on a constitué un échantillon aléatoire de départ. On a tenté de contacter les ménages choisis au plus sept fois à divers moments de la journée.
2. Lorsqu'une personne du ménage remplissait les conditions requises pour entrer dans l'univers statistique, l'adresse a été utilisée. Lorsque plusieurs personnes du ménage remplissaient ces conditions, on a interrogé celle dont l'anniversaire survenait en dernier dans l'année civile. Cette procédure garantit un choix aléatoire systématique.
3. Afin d'éviter des distorsions liées aux différences d'accessibilité, nous avons prescrit des taux maximaux, selon les critères de l'âge et du sexe, qu'il ne fallait pas dépasser.

Quant à l'enquête auprès des employeurs, le répertoire complet des entreprises de l'Office fédéral de la statistique (recensement fédéral des entreprises de 2000) a servi de base. On a constitué à partir de ce répertoire, selon le principe du tirage aléatoire, un échantillon initial stratifié en fonction de la taille des entreprises. On a tenté de contacter les entreprises choisies au maximum sept fois à divers moments de la journée.

## 1.7. L'analyse des données

Les données nouvellement générées ont été analysées comme suit. Nous avons commencé par procéder à l'analyse descriptive, qui comprenait surtout les fréquences sous la forme de pourcentages.

Nous avons mesuré par des corrélations les rapports entre deux variables, par exemple entre le jugement porté sur le travail au noir et le sexe. Une corrélation permet de se prononcer sur la relation entre des variables statistiques, mais elle ne permet pas de conclure à la dépendance fonctionnelle ou causale entre ces variables. Le coefficient de corrélation de Cramers V est une mesure de la force du lien entre deux caractères. Il peut prendre des valeurs comprises entre -1 et +1, une corrélation de 0 signifiant qu'aucun lien n'existe entre deux caractères. Une corrélation négative signifie que des valeurs élevées du caractère a s'accompagnent de valeurs basses pour le caractère b (b est d'autant plus bas que a est élevé). Une corrélation élevée signifie que les niveaux élevé, respectivement bas des valeurs prises par les deux caractères sont liés l'un à l'autre : plus la valeur de a est élevée, plus celle de b est élevée; plus la valeur de a est basse, plus la valeur de b sera réduite.

Evaluer la force du lien entre deux caractères est une chose, savoir si ce lien mesuré grâce à l'enquête peut être extrapolé à l'univers visé, en est une autre. A cet effet, nous appliquons le test de significativité usuel du  $\chi^2$ . En statistique, un lien entre deux variables est réputé significatif si son apparition ne peut être due au hasard ou à des erreurs d'échantillonnage qu'avec une faible probabilité déterminée. Nous adoptons le niveau de significativité usuel de 5 % : de ce fait, il est possible d'affirmer avec un degré de certitude de 95 % qu'une corrélation calculée ou un lien mesuré n'est pas fortuit.

Afin de déterminer les liens entre plus de deux variables, nous avons recouru aux méthodes d'analyse multivariées. Trois opérations se sont avérées utiles dans le cadre de la présente analyse :

- la comparaison des variables (mise en échelle multidimensionnelle),
- le groupement de réponses,
- l'analyse des causes entre plusieurs variables indépendantes et une variable dépendante (analyse de régression).

La comparaison des variables sur le plan des réponses individuelles a été réalisée par la mise en échelle multidimensionnelle («multidimensional scaling», MDS). Grâce à cette méthode, les objets sont représentés dans un espace pluridimensionnel sur la base de leur (dis)similarités. Les distances entre deux points de cet espace reflètent la dissimilarité de deux objets. L'objectif formel de la mise en échelle multidimensionnelle est de disposer les objets spatialement de telle sorte que les écarts (distances) entre les objets dans l'espace correspondent aussi exactement que possible aux similarités et dissimilarités relevées.

On applique cette méthode pour obtenir une rapide vue d'ensemble des prédispositions ou des arguments apparentés en raison des jugements émis par les habitants.

S'il s'agit de classer les répondants sur la base de divers indicateurs en fonction de leur réponse, l'analyse par groupement (analyse des conglomerats) est la méthode adéquate. Elle compare plusieurs groupes de répondants quant à leur similarité, tout en attribuant chaque personne interrogée au nombre prédéterminé de groupes de manière à ce que les groupes se distinguent aussi nettement que possible. Ce faisant, on ne pondère pas tous les indica-

teurs au même degré, comme ce serait le cas dans un indice. On veille plutôt à les pondérer de manière à ce qu'ils contribuent à une division optimale des répondants par le nombre de groupes souhaité.

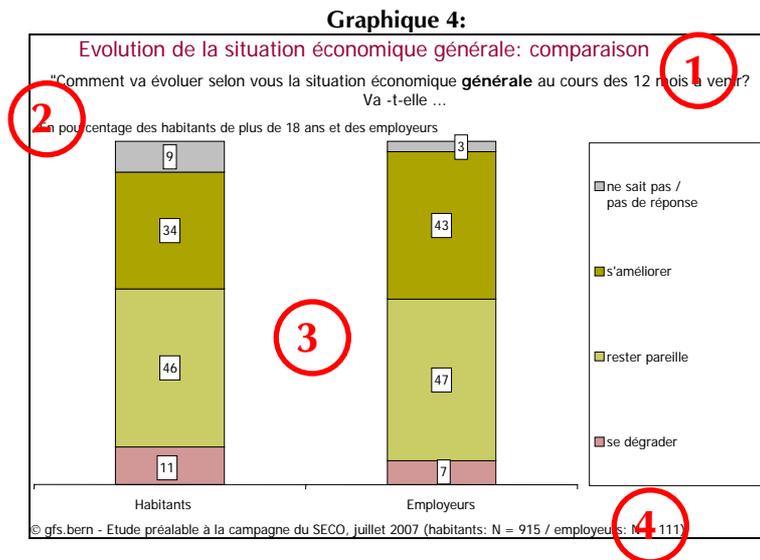
On recourt surtout à cette méthode, lorsque l'on veut déterminer, à partir des réponses individuelles des personnes interrogées, une «attitude consolidée» quant à divers arguments qui puisse revendiquer une validité supérieure à celle du cas individuel. Cette consolidation permet de typer et de situer les personnes abstraitement.

Finalement, nous avons clarifié analytiquement, par des analyses de régression, les liens postulés entre une variable dépendante et plusieurs variables indépendantes. Ces analyses montrent jusqu'à quel point plusieurs variables indépendantes sont en mesure d'expliquer une variable dépendante. L'analyse de régression va au-delà de l'analyse de corrélation, qui indique globalement si un lien existe ou non entre des variables. L'analyse de régression ne se borne pas à constater que deux variables corrélerent d'une manière ou d'une autre : elle postule une direction univoque de la relation entre les variables, qu'il n'est pas possible d'inverser. Elle examine en effet des relations causales du type «d'autant plus... que...». L'avantage de l'analyse de régression est qu'elle permet de déterminer simultanément et d'apprécier individuellement les effets explicatifs de plusieurs variables. Il est ainsi possible de pondérer la force explicative des diverses variables indépendantes examinées. Dans les graphes de régression, nous caractérisons l'effet proportionnel des diverses variables explicatives sur la variable dépendante par la taille des caractères (plus l'écriture est grande, plus l'effet est important, plus elle est petite, moins l'effet a de poids). En outre, la direction principale est indiquée à l'aide de flèches en couleur.

Le coefficient de régression, également appelé coefficient ou mesure de détermination ( $r^2$ ), teste la qualité de l'ensemble du modèle de régression. Il s'agit d'une valeur normée comprise entre 0 et 1. Le coefficient est d'autant plus proche de 1 que les indicateurs testés expliquent mieux la variable dépendante (aide à la lecture :  $r^2 = 0,46$  signifie que 46 % de la modalité de la variable dépendante peuvent s'expliquer par les modalités des indicateurs testés).

## **1.8. Présentation graphique**

Tous les graphiques du rapport final répondent au même schéma. En voici quelques explications concises.



Le titre (1) comporte aussi bien quelques mots-clés en guise de synthèse que le texte même de la question entre guillemets (pour la version germanophone, les enquêteurs parlaient le dialecte alémanique).

La valeur de référence (2) désigne le groupe auquel se rapporte l'évaluation de la figure. En l'occurrence, il s'agit des habitants dès 18 ans et des employeurs.

Les résultats (3) montrent une représentation graphique des résultats obtenus. Selon la formulation visée, nous visualisons les résultats au moyen de graphiques circulaires (camemberts), de graphiques en barres ou de graphiques en colonnes.

Au bas du graphique (4), on trouve la période de réalisation de l'enquête (juillet) et le nombre de répondants pertinent pour l'énoncé du graphique (p. ex. habitants N = 915).

## 1.9. Equipe de projet

L'équipe de projet était composée des spécialistes de gfs.bern pour les questions sociopolitiques.

Direction :	Lukas Golder, chef de projet senior, gfs.bern, membre de la Direction.
Suppléance :	Monia Aebersold, chef de projet, gfs.bern.
Analyse des données :	Stephan Tschöpe, analyste de données/programmeur, gfs.bern.
Graphisme, bureau :	Silvia Ratelband-Pally, administratrice de projet, gfs.bern.

## 2. Constats

Les constats sont structurés en huit sous-chapitres.

- Le chapitre 2.1 traite la question cruciale de savoir dans quelle mesure le travail au noir est perçu en Suisse comme un problème.
- Le chapitre 2.2 éclaire les prédispositions thématiques et les attitudes de la population suisse et des employeurs quant à des points concernant l'économie et l'Etat, ainsi que leurs effets sur la perception de la problématique du travail au noir.
- Le chapitre 2.3 analyse les structures cognitives, les perceptions et la compréhension concernant le thème du travail au noir.
- Le chapitre 2.4 approfondit l'examen de l'appréciation et de l'évaluation affective du travail au noir par la population et les employeurs, comparativement à d'autres thèmes macroéconomiques, et il étudie leurs effets sur la perception du travail au noir comme problème collectif.
- Le chapitre 2.5 étudie les opinions et les dispositions répandues parmi la population et les employeurs quant au thème du travail au noir, ainsi que leurs effets sur la perception de la problématique du travail au noir.
- Le chapitre 2.6 examine, selon les perspectives de la population et des employeurs, les mesures prévues par l'Etat pour lutter contre le travail au noir.
- Le chapitre 2.7 analyse l'image du Secrétariat d'Etat à l'économie en tant qu'émetteur de la campagne dirigée contre le travail au noir.
- Le chapitre 2.8, dans lequel on cherche à expliquer l'attitude de la population suisse et des employeurs à l'aide des indicateurs décrits préalablement, prépare à la synthèse.

### 2.1. La perception du travail au noir, comme problème macroéconomique, et de ses déterminants sociodémographiques

Nous débutons notre analyse directement au niveau de la perception fondamentale du problème du travail au noir. L'appréciation de ce phénomène, selon les résultats d'études antérieures<sup>8</sup>, dépend d'une part de caractéristiques démographiques des personnes concernées et, d'autre part, des caractéristiques de la situation socio-économique générale. Il s'agit donc, dans un premier temps, d'examiner l'avis général des répondants quant au thème du travail au noir et d'étudier dans quelle mesure on peut expliquer leurs apprécia-

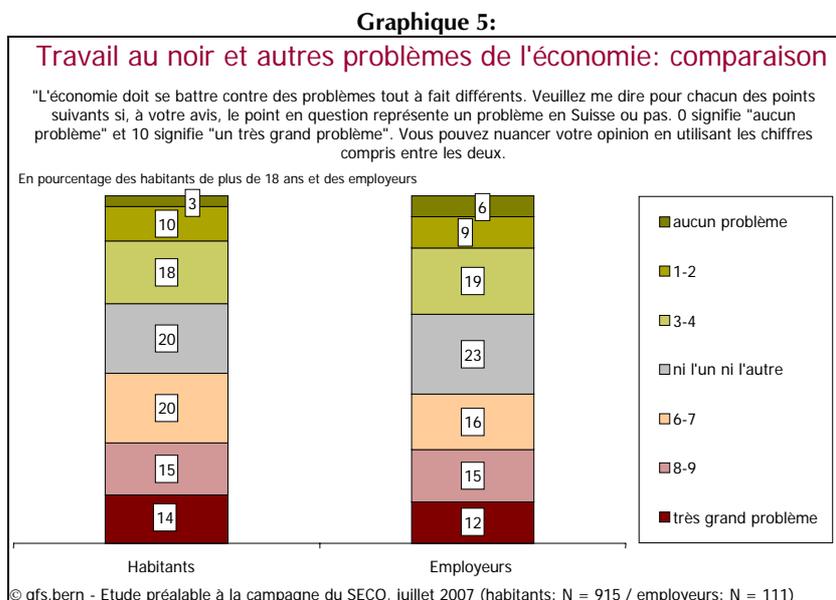
---

<sup>8</sup> Rapport du groupe de travail fédéral "Lutte contre le travail au noir", 26 juillet 2000.

tions par des caractéristiques sociodémographiques.

### 2.1.1. Le travail au noir vu par les habitants et les employeurs

Selon une première estimation des répondants, le travail au noir ne représente un problème aigu pour l'économie suisse que sous certaines conditions :



La moitié à peine des habitants (49%) et moins de la moitié des employeurs (43%) perçoivent effectivement le travail au noir comme un problème pour l'économie suisse. Un tiers de la population et un tiers des employeurs sont en revanche d'avis que le travail au noir ne représente pas ou guère de problème en Suisse. Un répondant sur cinq n'a pas d'avis tranché.

L'attitude des habitants à l'égard du travail au noir dépend du sexe, de l'âge, du niveau de formation, du revenu, de la profession et de la région linguistique. Les hommes, les personnes de moins de 40 ans, les personnes au bénéfice d'une formation élevée et/ou dont le revenu du ménage est très élevé, les actifs et les Suisses alémaniques tendent significativement plus souvent à se représenter un problème de moindre importance.

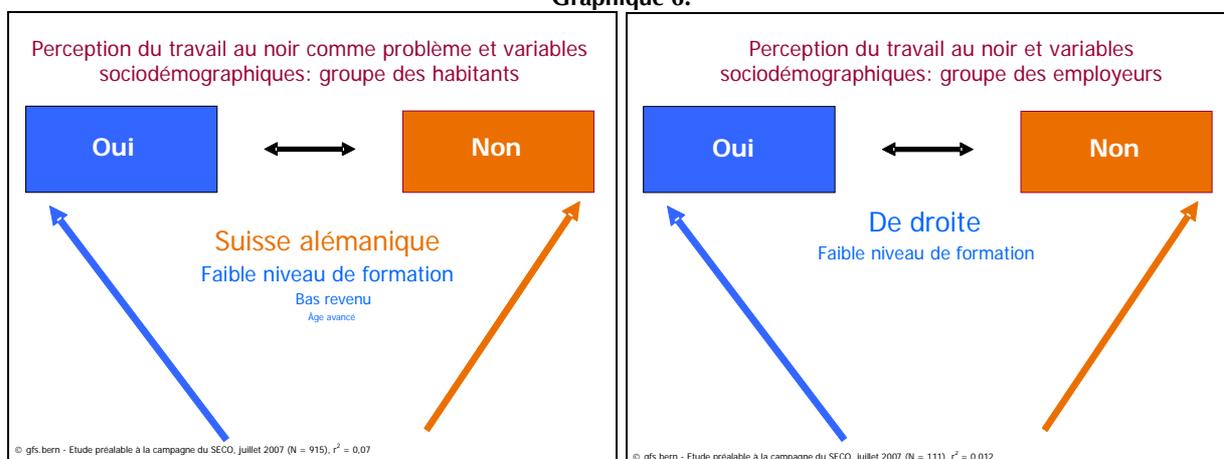
S'agissant des employeurs, la perception du problème dépend de la taille de l'entreprise, de la formation, du positionnement politique et de la région linguistique. Comparativement aux autres groupes étudiés, les employeurs provenant de grandes entreprises, ceux dont le niveau de formation est élevé, ceux qui se situent à gauche sur l'axe politique de même que les employeurs alémaniques jugent le travail au noir en Suisse moins problématique.

### 2.1.2. Facteurs sociodémographiques expliquant la perception du travail au noir

Une analyse de régression multivariée doit à présent montrer dans quelle mesure les indicateurs sociodémographiques étudiés influent effectivement sur la perception générale de la problématique du travail au noir par les répondants. L'avantage de cette méthode est qu'elle tient compte des interdépendances entre les variables et que seules les valeurs ex-

plicatives pertinentes y restent significatives tout en entrant dans le modèle. Si l'on analyse les habitants séparément des employeurs, il apparaît très rapidement que des forces différentes opèrent dans ces deux groupes.

Graphique 6:



Explication : la méthode appliquée de la régression linéaire décrit l'importance de l'influence exercée par les variables indépendantes sur une variable dépendante. Dans notre exemple, nous décrivons l'importance de l'influence des variables sociodémographiques sur la perception du travail au noir comme un problème. A cet égard, les variables apparaissent de tailles différentes dans le graphique : plus la représentation d'une variable est grande, plus son influence sur la perception est importante. La couleur indique quant à elle la direction de l'effet exercé. Les variables de couleur bleu contribuent à la perception du travail au noir comme un problème, tandis que les variables en rouge vont à l'encontre d'une problématisation.

La principale valeur explicative sociodémographique pour la perception du travail au noir parmi les habitants est la région linguistique. Il est démontré que les Suisses alémaniques considèrent plus souvent le travail au noir comme ne constituant pas un problème. La même remarque s'applique aux couches de la population d'un niveau de formation ou de revenu plus élevé, même si l'influence de ces variables est plus faible. Enfin, à certaines conditions, le jeune âge des personnes les porte à ne pas percevoir un problème dans le travail au noir. Ces facteurs d'influence demeurent toutefois plus faibles : la socialisation culturelle demeure l'élément le plus important, contrairement au statut socioéconomique ou à l'âge. Le positionnement politique d'une personne est même parfaitement indifférent.

Parmi les employeurs, le niveau de formation joue aussi un rôle. Mais le principal facteur d'influence au sein de ce groupe est le positionnement politique de la personne : l'employeur positionné politiquement à droite perçoit plus souvent le travail au noir comme un grand problème pour l'économie suisse. Contrairement à ce qui prévaut dans l'ensemble de la population, la région linguistique n'a pas de valeur explicative dans le groupe des employeurs.

Au premier abord, la perception du phénomène du travail au noir semble être surtout influencée par la région linguistique au sein de la population et par l'orientation politique pour les employeurs. En outre, cette perception dépend du niveau de formation dans les deux groupes. Ce point porte à supposer que le travail au noir tend à être perçu comme un problème individuel plutôt que macroéconomique et que la question a été comprise en conséquence. Il est probable que les personnes au bénéfice d'une formation élevée se sentent moins menacées dans leur existence par les travailleurs au noir, par conséquent bon marché, raison pour laquelle ils relativisent davantage le problème que ceux de formation moins avancée. La différence de perception des habitants de la Suisse alémanique devrait par contre s'expliquer par un moindre degré de sensibilisation à la question, en raison d'une plus faible thématisation publique, que ce n'est le cas en Suisse romande. Contrairement à ce que l'on observe parmi les employeurs, le thème du travail au noir n'est pas

chargé politiquement au sein de la population, où on le juge plutôt individuellement et dans la mesure où l'on est personnellement concerné. Il faudra examiner par la suite si ces premières tentatives d'explication sont effectivement pertinentes.

### **2.1.3. Bilan intermédiaire**

Le travail au noir est un phénomène évalué entre assez et très problématique par des majorités relatives, mais non pas absolues, de répondants. En moyenne, la population juge le travail au noir de manière légèrement plus critique que les employeurs. Cependant, l'évaluation du phénomène n'est aucunement homogène au sein même de la population. L'appréciation du travail au noir est surtout déterminée par des facteurs culturels et socioéconomiques. C'est ainsi que le travail au noir est moins perçu comme un problème en Suisse alémanique, sans doute parce qu'il est moins thématiqué publiquement dans les parties germanophones du pays. Parallèlement, le niveau de formation influe sur le degré de perception du travail au noir comme un problème. Les places de travail exigeant des qualifications élevées devraient être moins menacées en moyenne par le travail au noir. C'est pourquoi les personnes d'un bon niveau de formation se sont montrées moins concernées personnellement et qu'elles tendent davantage à « déproblématiser » le phénomène.

On observe le même lien entre la perception du travail au noir et le niveau de formation également parmi les employeurs. Pour ceux-ci, l'appréciation du phénomène revêt en outre un aspect clairement politique, contrairement à l'appréciation de la population : dans le camp de droite en particulier, le travail au noir est considéré comme un grave problème macroéconomique. Dans la population, la coloration politique du thème n'existe pas. Nous y voyons une première indication que, dans la population en particulier, le phénomène du travail au noir est moins tenu pour un problème collectif ou politique que pour un problème individuel dépendant du degré d'implication personnelle du répondant.

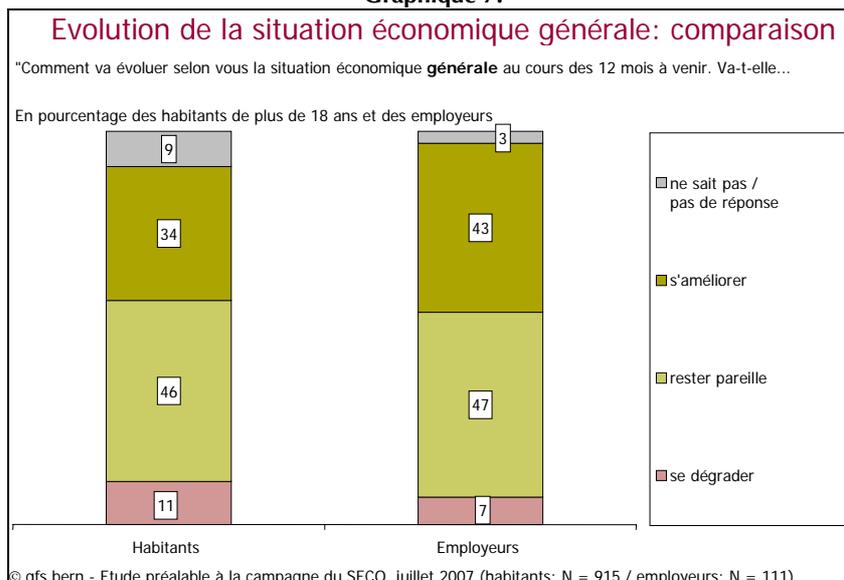
## **2.2. Les prédispositions thématiques**

Selon de précédentes études, des facteurs en particulier économiques et sociétaux, outre les facteurs liés à la personne, contribuent à influencer le jugement porté sur le travail au noir. Dans une deuxième étape, il s'agira donc d'examiner comment les répondants se positionnent quant à l'économie et à l'Etat et quels sont les effets de leurs prédispositions concernant l'économie et l'Etat sur la perception du travail au noir parmi la population et les employeurs.

### **2.2.1. Appréciation de la situation économique**

Tant au sein de la population que parmi les employeurs, une attitude optimiste domine actuellement quant au développement de l'économie.

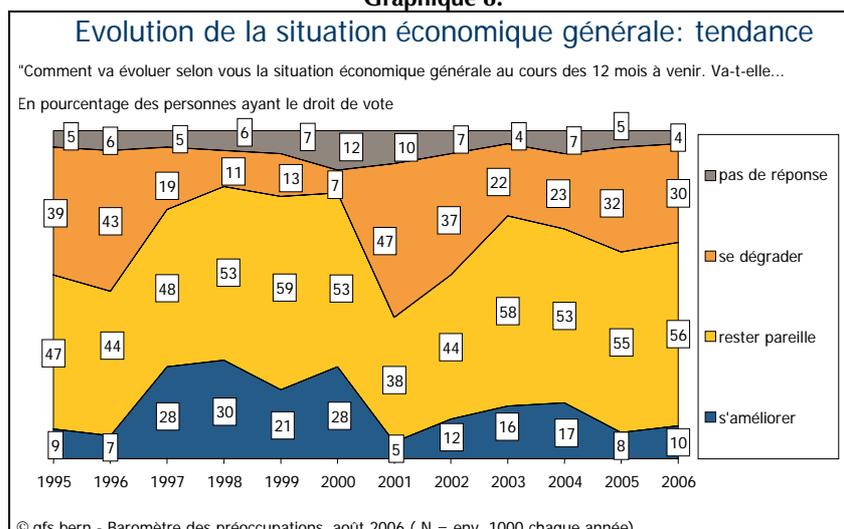
**Graphique 7:**



Un tiers des habitants environ part de l'idée que la situation économique générale s'améliorera au cours des douze prochains mois. 46 % sont par ailleurs convaincus que l'économie restera stable à son niveau actuel et seul un groupe nettement minoritaire de 11 % peint un tableau plutôt sombre de l'économie suisse à l'avenir. Les employeurs sont en moyenne encore plus optimistes que l'ensemble de la population en ce qui concerne les douze prochains mois. Neuf employeurs sur dix tablent sur une stabilisation ou sur une amélioration de la situation économique générale.

Si l'on compare ces chiffres actuels avec les tendances correspondantes mesurées par le «baromètre des préoccupations», qui a régulièrement posé la même question depuis 1995, on constate ces dernières années une attitude nettement plus confiante en l'avenir.

**Graphique 8:**

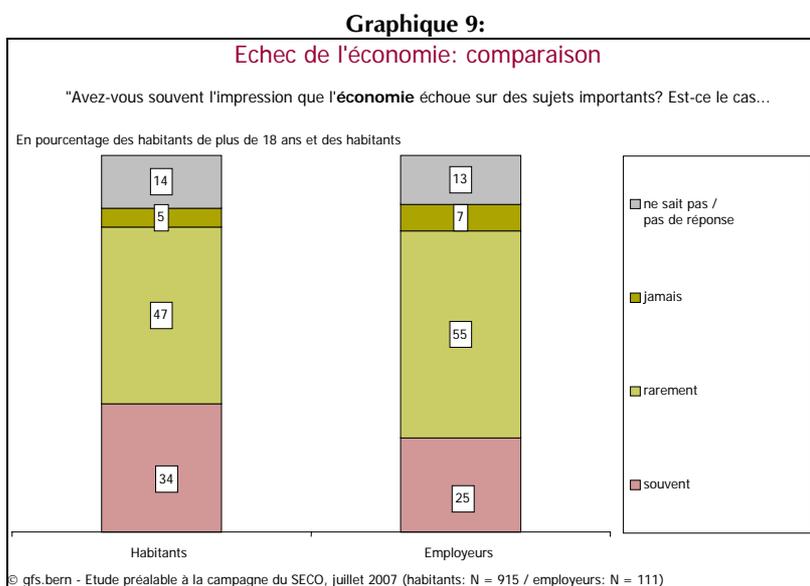


Cependant, le baromètre des préoccupations ne visait que les ayants-droit au vote et non pas l'ensemble de la population résidente de la Suisse. De plus, l'enquête a été réalisée par des entretiens face à face et non par des entretiens téléphoniques, comme c'est le cas en l'occurrence. Il s'agit donc de se montrer dûment prudent au moment d'établir des comparaisons directes. Malgré ces réserves, la tonalité de base est clairement moins scep-

tique que ces six dernières années. L'appréciation actuelle correspond de nouveau aujourd'hui à l'état relevé à la fin des années 1990. L'essor économique, qui perdure déjà depuis plus de deux ans, révèle par conséquent un effet sur la perception de la population, même s'il est légèrement différé. Les prévisions positives concernant la croissance économique en 2007 (2,5 %) devraient aussi jouer un rôle, puisque les cycles d'évaluation prospective sont assez fortement déterminés par le discours médiatique.

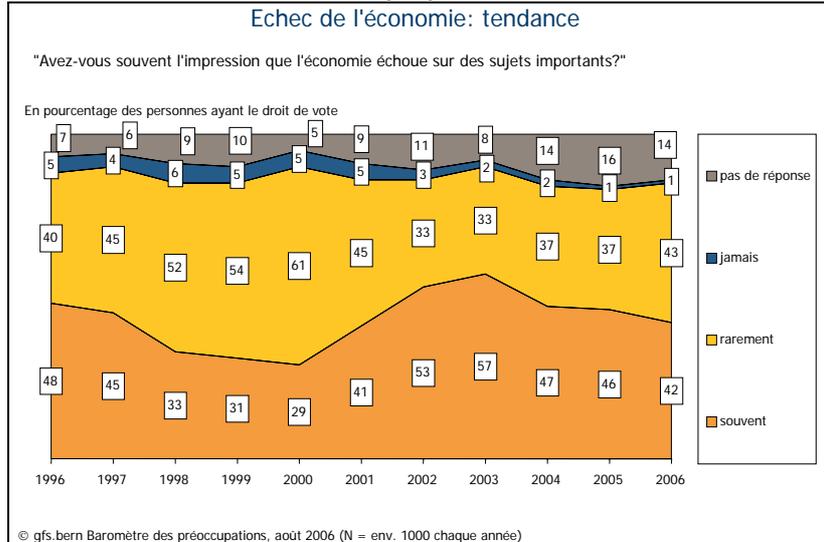
## 2.2.2. Confiance dans l'économie et dans l'Etat

Cette image en majorité positive qu'ont les répondants de l'évolution économique correspond au fait que seules des minorités expriment nettement leur méfiance envers l'économie. Ainsi, environ un tiers des habitants et un quart des employeurs ont l'impression que l'économie échoue souvent dans des affaires décisives. Approximativement la moitié des répondants des deux groupes est d'avis que cette situation ne survient que rarement. Mais seules des minorités marginales pensent que l'économie n'échoue jamais dans les questions décisives.



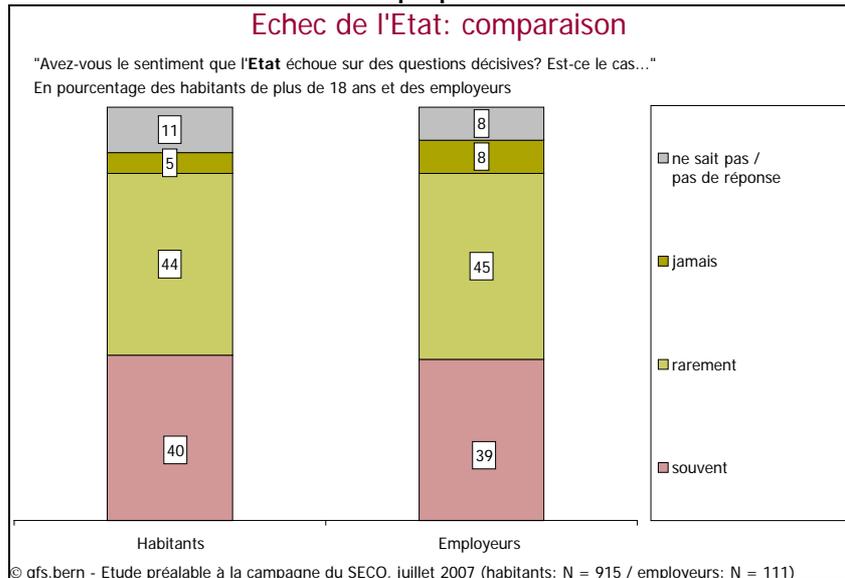
L'appréciation de la performance économique générale, qui incline à davantage d'optimisme en comparaison annuelle, explique que l'attitude de base envers l'économie tende aussi généralement à être plus positive sur ce point. Evidemment, le cycle conjoncturel sous-tend aussi cette appréciation. Comparativement aux années précédentes, la méfiance face à l'économie est en nette régression et elle ne domine plus la perception. A cet égard également, les estimations actuelles correspondent de nouveau plutôt à celles des années 1998-2000.

**Graphique 10:**



Au premier abord, le jugement posé sur la performance de l'Etat équivaut à celui concernant l'économie. Mais en moyenne, tant les habitants que les employeurs se montrent plus critiques envers l'Etat qu'à l'endroit de l'économie.

**Graphique 11:**

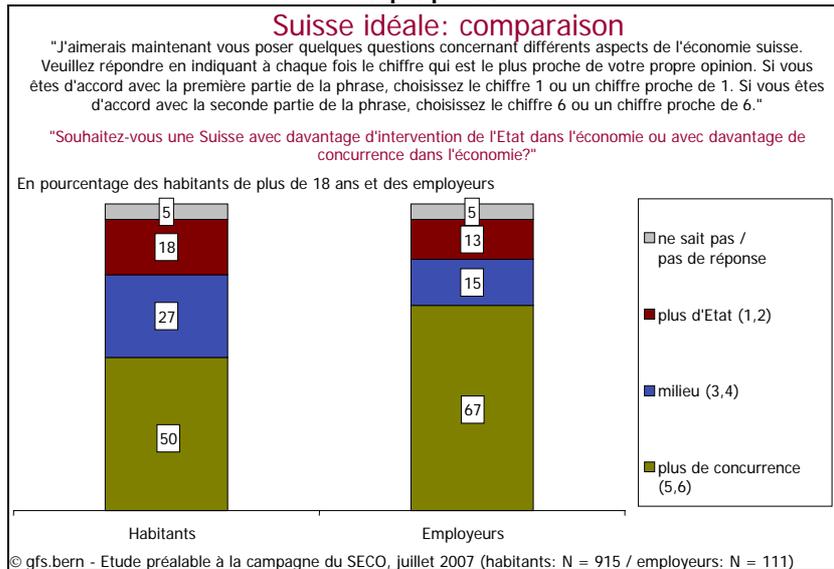


Actuellement, quelque 40 % des répondants des deux groupes ont souvent cette impression; pour environ 45 % d'entre eux, cette appréciation s'applique occasionnellement; pour 5 % des habitants et 8 % des employeurs, cet avis est déplacé. Si les habitants apparaissent plus pessimistes que les employeurs s'agissant des questions touchant l'économie, les opinions entre les deux groupes de répondants ne diffèrent pas en ce qui concerne l'Etat.

### 2.2.3. *Souhaits concernant l'économie suisse*

Vu que l'économie bénéficie globalement d'une confiance plus grande que l'Etat, il n'est pas étonnant que les répondants souhaitent moins d'Etat et davantage de libertés pour l'économie.

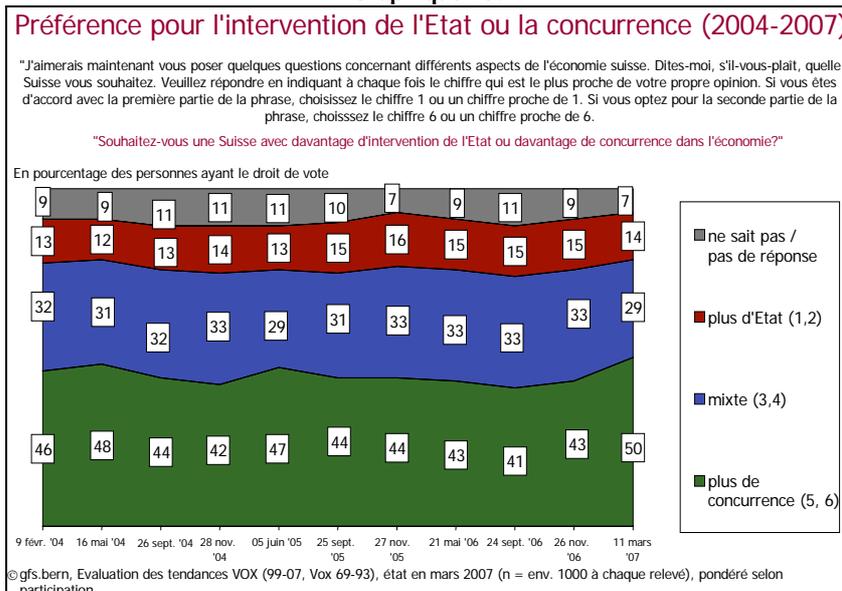
Graphique 12:



50 % des habitants de la Suisse souhaitent un régime économique dans lequel le marché puisse jouer librement. En revanche, environ une personne sur cinq seulement plaide encore actuellement, que ce soit de manière tranchée ou tendancielle, en faveur d'interventions accrues de l'Etat dans l'économie. Les employeurs s'expriment plus clairement que les habitants en faveur d'une concurrence accrue. Deux répondants sur trois se prononcent dans ce sens à cet égard, tandis qu'un groupe clairement minoritaire de 13 % souhaite un renforcement de l'Etat.

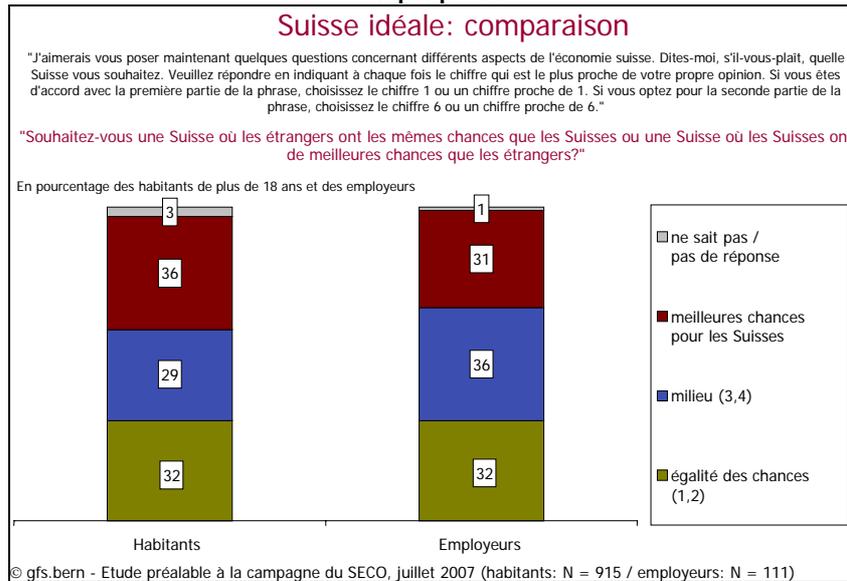
Nous constatons une forte concordance entre la valeur obtenue pour la population et les chiffres correspondant à la même question posée aux ayants-droit au vote dans le cadre des analyses VOX des votations populaires depuis 2004. En l'occurrence, la tendance va aussi constamment en direction de la concurrence.

Graphique 13:



Toutefois, on note un désaccord total quant à savoir si la concurrence doit s'appliquer également à tous ou si les Suisses doivent recevoir de meilleures chances sur le marché du travail.

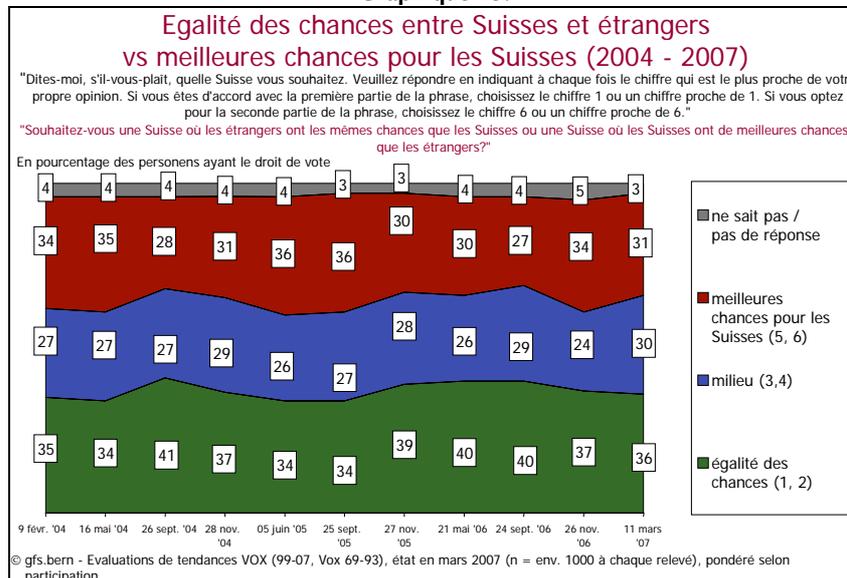
Graphique 14:



Si environ un tiers de la population et des employeurs se prononcent en faveur de l'égalité des chances entre les étrangers et les Suisses, autant de répondants souhaiteraient voir la population autochtone favorisée.

La comparaison avec les résultats des analyses VOX de la dernière période législative fait ressortir également une forte concordance.

Graphique 15:



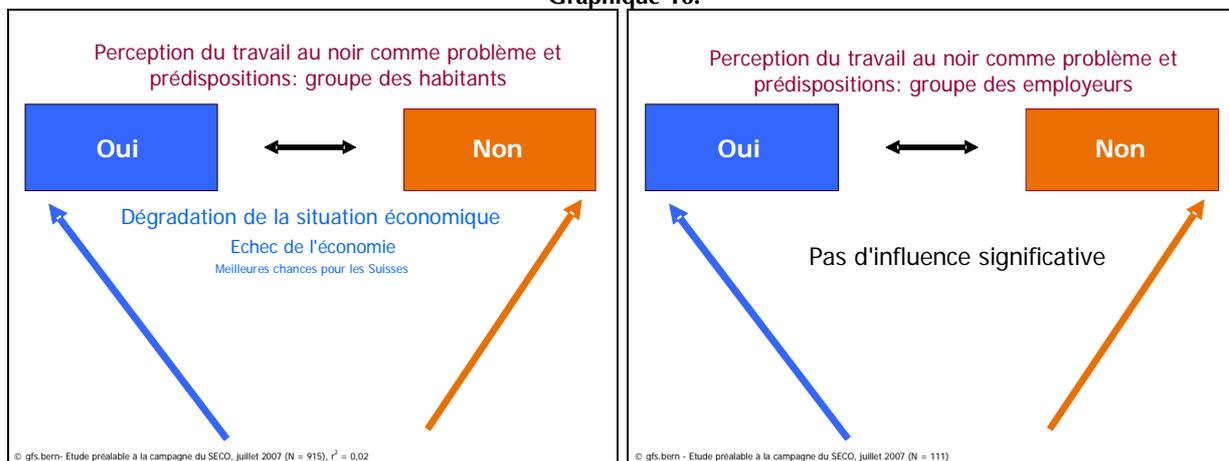
Cependant, le nombre de suffrages en faveur de l'égalité des chances était encore majoritaire en mars, tandis que les avis se déplacent actuellement légèrement vers le soutien aux Suisses.

#### 2.2.4. Facteurs explicatifs économiques et sociétaux pour la perception du travail au noir

Une analyse de régression multivariée doit à nouveau montrer dans quelle mesure les indicateurs examinés, relatifs à l'économie et à l'Etat, ont effectivement une incidence sur la perception du problème par les répondants en ce qui concerne la thématique du travail au noir.

De fait, l'appréciation de la performance de l'économie exerce une influence, au sein de la population, sur la perception du problème lié à la problématique du travail au noir. Ainsi, une attitude pessimiste envers le développement économique et une défiance face à l'économie en général favorise une perception du phénomène du travail au noir comme un problème. De plus, les personnes qui souhaitent de meilleures chances pour les Suisses sur le marché du travail sont plus susceptibles de considérer le travail au noir comme problématique. A cet égard également, le fait d'être concerné individuellement devrait jouer un rôle. Quiconque se sent menacé dans son existence par une détérioration de la situation économique et par les travailleurs étrangers ressent plus fortement le travail au noir comme un problème.

Graphique 16:



Contrairement à ce que l'on observe parmi les habitants, les prédispositions des employeurs concernant l'économie et l'Etat ne comportent pas de valeur explicative quant au phénomène du travail au noir. De ce fait, l'évaluation du problème par les employeurs n'est pas tributaire de la performance de l'économie ou de l'Etat.

#### 2.2.5. Bilan intermédiaire

Les répondants envisagent l'avenir avec confiance. Le pessimisme en matière d'économie se réduit quelque peu parallèlement aux informations positives sur la croissance économique prévue. L'attitude nettement moins sceptique que les années précédentes se reflète dans un gain de confiance dans l'économie en général et, à un moindre degré, dans une confiance raffermie dans l'Etat. En moyenne, les employeurs sont même plus optimistes que la population à cet égard. Comme la confiance dans l'économie surpasse celle placée dans l'Etat, on juge l'économie capable de s'autoréguler même sans intervention de l'Etat grâce aux mécanismes existants du marché. Les avis sont controversés quant à savoir si l'accès à l'économie doit être également ouvert à tous ou si les Suisses doivent être favorisés en l'occurrence.

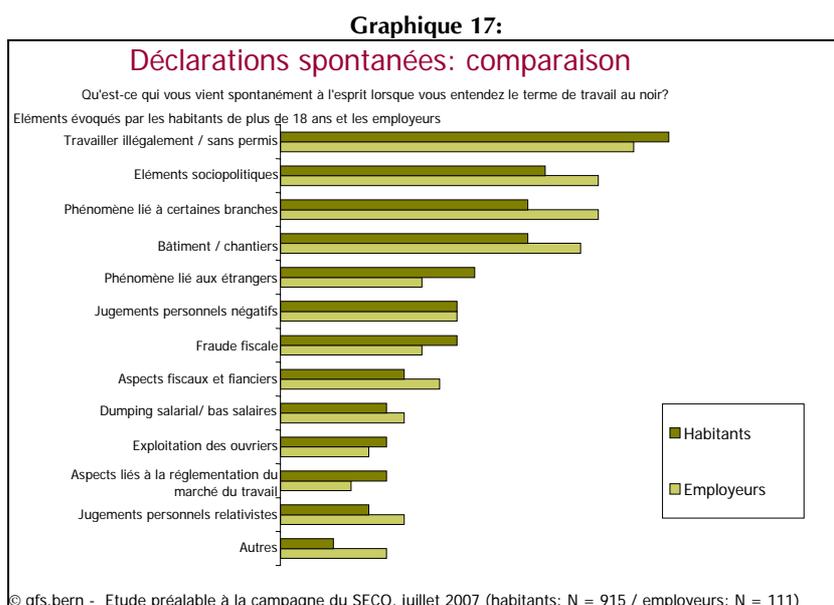
Tandis que les appréciations des employeurs quant à l'économie et à l'Etat n'apparaissent pas avoir d'effet sur leur attitude en matière de travail au noir, on assiste au sein de la population à une problématisation accrue du travail au noir due à la crainte d'une détérioration de la situation économique, à la défiance envers les capacités d'autorégulation de l'économie et à la menace subjectivement perçue que constituent les travailleurs étrangers. Ces facteurs économiques ou sociétaux influencent la perception par la population du travail au noir comme un problème, notamment lorsque ces facteurs constituent le fondement de peurs existentielles des individus. Ce résultat devrait être un indice supplémentaire que l'évaluation du travail au noir dépend en premier lieu du degré de la menace individuelle subjectivement perçue par une personne. En ce sens, le travail au noir est aussi mis en relation, par la population en particulier, avec les travailleurs étrangers.

## 2.3. La conception du travail au noir (cognitions)

Après avoir exposé l'influence respective des facteurs personnels et des facteurs économiques sur la perception du travail au noir nous examinerons maintenant ce que la population et les employeurs entendent par travail au noir et quels sont les éléments que chacun de ces deux groupes met en avant. Nous nous intéresserons également à la question de savoir si les personnes interrogées ont déjà été confrontées personnellement à cette thématique et à l'impact de cette implication sur la perception du travail au noir comme problème.

### 2.3.1. La perception spontanée du travail au noir

Les personnes interrogées, qu'elles appartiennent au groupe représentatif de la population dans son ensemble ou à celui représentatif des employeurs, associent en premier lieu le travail au noir à son caractère illégal. Ce qui rend le travail au noir illégal, c'est qu'il est fourni en l'absence d'un permis de séjour ou de travail:

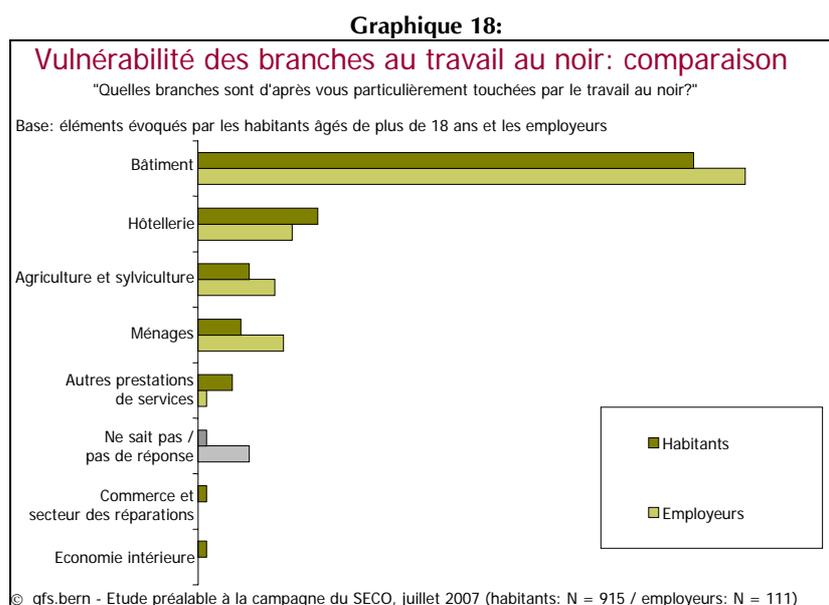


L'élément qui arrive en deuxième position, également dans les deux groupes de personnes, est l'ensemble des aspects socio-politiques: les travailleurs au noir ne sont pas cou-

verts par les assurances sociales (AVS, AI, APG) et n'ont pas d'assurance-accidents (SUVA). La considération selon laquelle les travailleurs au noir n'ont souvent aucune autre possibilité d'assurer leur subsistance est également à classer dans ces aspects socio-politiques. On notera qu'elle est évoquée par les personnes issues du groupe représentatif de la population mais pas par les employeurs. La 3e place sur la liste des associations spontanées revient aux branches dans lesquelles le travail au noir a cours. Les branches citées comme branches dans lesquelles le travail au noir est répandu sont la construction mais aussi l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage et l'artisanat. Alors que dans le groupe représentatif de la population, c'est la main d'œuvre étrangère qui occupe la 5e place, chez les employeurs ce sont des sentiments négatifs sur la question (injuste, déloyal, mauvais, etc.). Les aspects financiers et fiscaux (p. ex. la fraude fiscale) ainsi que les aspects de réglementation du marché du travail (p. ex. dumping salarial) arrivent en fin de liste.

Les habitants comme les employeurs mettent donc en avant des aspects individuels qui viennent souligner la responsabilité du travailleur, ce dernier nuisant à lui-même en travaillant au noir puisqu'il ne peut bénéficier des prestations de la sécurité sociale. Les associations portant sur la perte qui en découle pour la collectivité, l'économie, l'Etat ou la société (p. ex. aspects fiscaux ou financiers) sont clairement mises au second plan.

En outre, le travail au noir ne concerne pas toutes les branches:

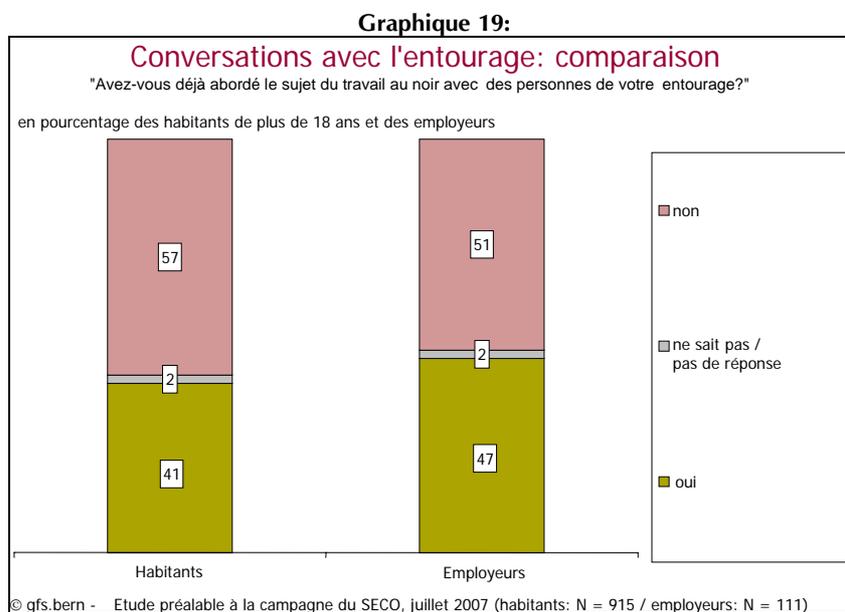


L'idée selon laquelle le phénomène du travail au noir est lié à certaines branches et en particulier à celle de la construction n'occupe pas moins que la 3e place sur la liste des associations spontanées faites avec la thématique du travail au noir. Lorsqu'on leur demande concrètement quelles sont les branches particulièrement touchées par le travail au noir, les habitants comme les employeurs citent la construction loin devant les autres branches. Viennent ensuite l'hôtellerie-restauration, la branche de l'agriculture et de la sylviculture suivie des ménages privés.

Le travail au noir est donc perçu comme un phénomène spécifique à certaines branches, les branches les plus touchées se caractérisant par une activité gourmande en main d'œuvre et ne requérant qu'un personnel peu qualifié.

### 2.3.2. L'implication personnelle dans la thématique

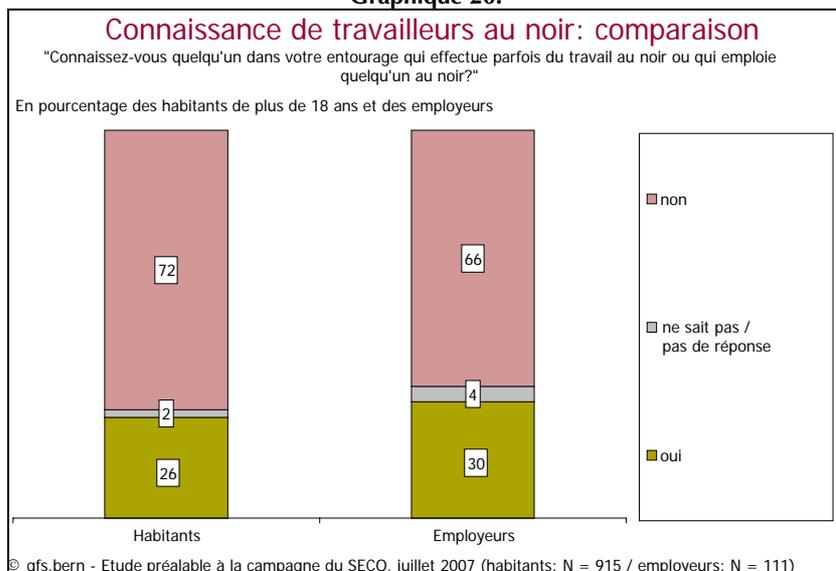
Les associations spontanées allant de pair avec la notion du travail au noir semblent avoir émergé sur une base assez stable car il s'agit d'une réalité plutôt en prise avec le quotidien, a fortiori chez les employeurs. Ainsi deux habitants sur cinq et près d'un employeur sur deux ont-ils déjà eu une conversation sur ce sujet.



La thématique retient beaucoup plus l'attention dans les zones urbaines, dans les couches de population ayant un niveau d'instruction élevé ainsi que chez les habitants orientés politiquement plutôt à gauche et chez les Romands que dans les autres groupes de participants à l'enquête. L'hypothèse que nous avons établie au préalable, selon laquelle le travail au noir constitue une réalité dont les médias se font davantage l'écho en Suisse romande qu'en Suisse alémanique semble donc se confirmer. Chez les employeurs, c'est la position par rapport à l'économie et à l'Etat qui est le facteur ayant le plus d'influence sur l'implication personnelle par rapport à la question du travail au noir. La thématique du travail au noir est plus présente chez les employeurs qui ont une vision pessimiste de l'avenir que chez ceux qui en ont une vision optimiste, assortie d'une grande confiance dans l'économie et dans l'Etat.

Le caractère courant du travail au noir apparaît non seulement dans la fréquence des conversations sur le sujet mais aussi dans la fréquence des cas où la personne interrogée a été témoin d'une situation de travail au noir. Un habitant sur quatre et près d'un employeur sur trois a connaissance de cas de travail au noir dans son environnement personnel.

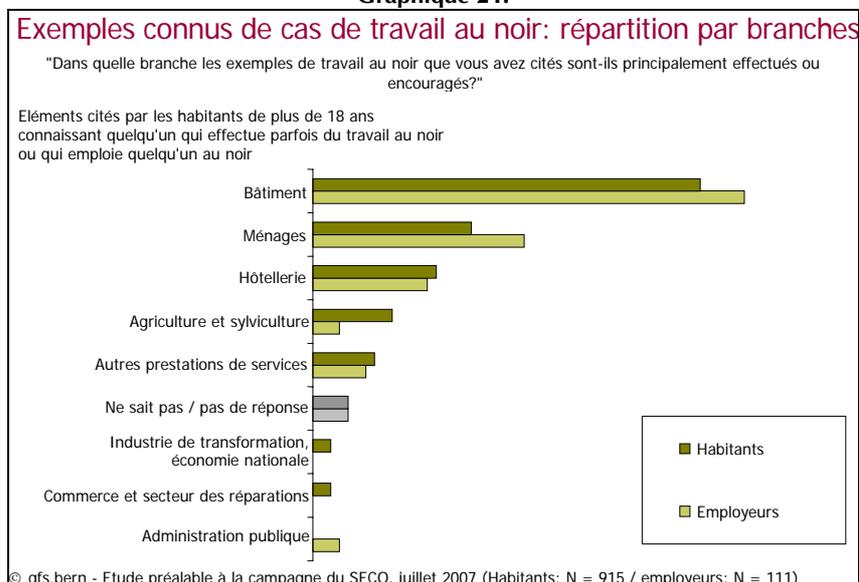
**Graphique 20:**



La connaissance de cas de travail au noir et l'existence de conversations sur le sujet sont étroitement liées. Lorsque quelqu'un a eu l'occasion de constater personnellement des cas de travail au noir, la probabilité qu'il ait déjà évoqué la question augmente. Le constat de cas de travail au noir est plus fréquent que la moyenne chez les habitants ayant un niveau d'éducation élevé, chez les personnes actives et, de nouveau, chez les Romands.

Les cas de travail au noir qui ont été constatés proviennent majoritairement du bâtiment, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, des ménages, de l'hôtellerie, de l'agriculture et de la sylviculture ainsi que d'autres domaines de prestations de services.

**Graphique 21:**

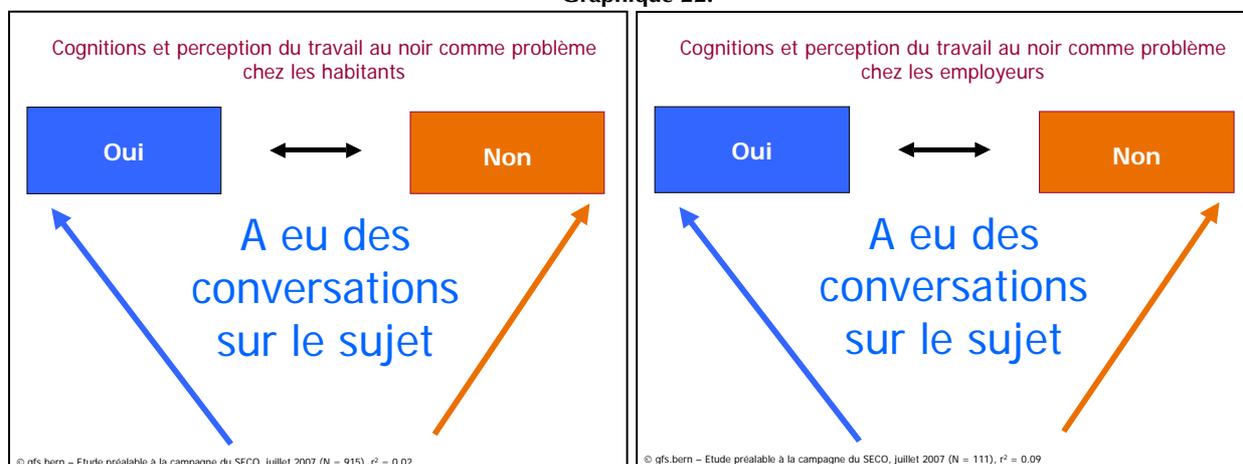


L'ordre dans lequel les branches sont nommées correspond pour bonne part à l'ordre dans lequel sont citées les branches perçues comme celles comptant le plus de travail au noir. Si les ménages apparaissent ici plus en tête de liste, c'est vraisemblablement parce que ce type de cas est plus aisément perceptible pour la population.

### 2.3.3. Facteurs d'implication expliquant la perception du travail au noir

L'analyse de régression multivariée a pour but de donner des indications sur la manière dont les indicateurs d'implication examinés influent sur la perception du problème du travail au noir. Il apparaît que l'expérience du phénomène dans l'environnement personnel n'a pas d'influence directe sur le jugement porté sur lui.

Graphique 22:



Les discussions avec des membres de l'entourage sur le sujet conduisent en revanche à une plus grande sensibilité à la question. Celui qui parle du travail au noir tend moins à banaliser le problème. Cela s'applique tant aux employeurs qu'à la population mais seulement en Suisse alémanique. En Suisse romande et au Tessin cette corrélation n'existe pas. L'attention accordée au phénomène est de toute manière généralement plus élevée en Suisse romande.

### 2.3.4. Le bilan intermédiaire

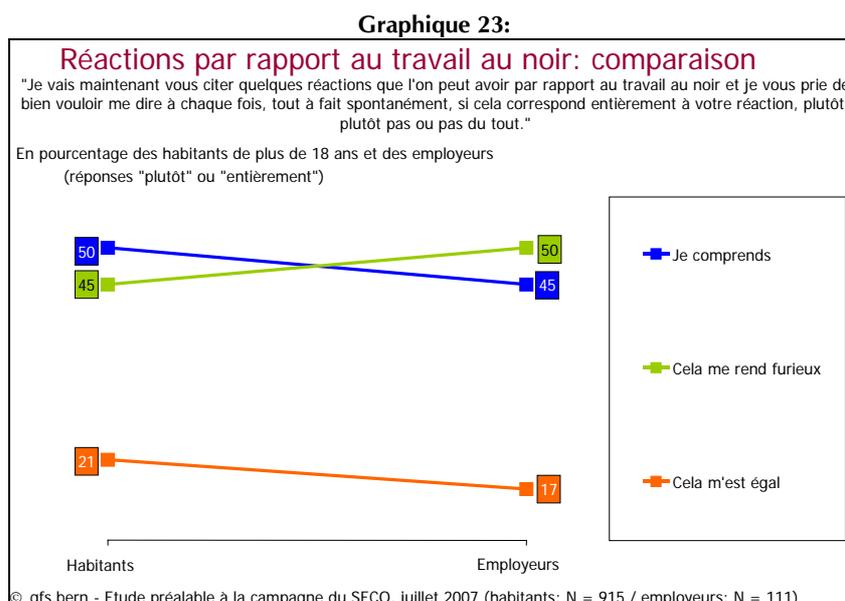
Les associations spontanées faites avec le travail au noir par les personnes interrogées sont relativement objectives. Elles portent en premier lieu sur les risques encourus par les travailleurs au noir en raison de l'illégalité de leurs actes (par ex. pas de protection d'assurance). La population fait aussi relativement souvent le lien entre travail au noir et main d'œuvre étrangère. Le portrait-robot du travail au noir place donc l'individu au centre. Les conséquences négatives du travail au noir pour la collectivité, l'Etat, l'économie et la société (par ex. questions fiscales et financières) sont clairement au second plan dans la perception spontanée du phénomène. Pour finir, le travail au noir est perçu à juste titre comme un phénomène spécifique à certaines branches, le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture et la sylviculture ainsi que les ménages étant particulièrement touchés. Cette mise en relief de certaines branches rejoint les résultats d'études scientifiques. Non seulement les employeurs mais également la population dans son ensemble dessinent un croquis assez réaliste de la situation. Cela est vraisemblablement dû au fait qu'elle est confrontée à cette question dans la vie quotidienne. Des pans assez larges de la population (41%) ont non seulement d'ores et déjà parlé du travail au noir mais ont même été témoins (26%). L'implication des employeurs est légèrement supérieure, tant pour ce qui est de parler du travail au noir (47%) que pour ce qui est d'en être le témoin direct (30%); cela n'étonnera pas. Lorsque la thématique donne lieu à des discussions, on note, en Suisse alémanique mais ni en Suisse romande ni au Tessin, une augmentation de la perception des conséquences négatives du travail au noir.

## 2.4. Les sentiments face au travail au noir (émotions)

Etant donné la première description du travail au noir faite par les personnes interrogées, une description assez objective et peu chargée de sentiments, la question se pose de savoir quelles réactions émotionnelles le phénomène suscite dans la population et chez les employeurs et quelle importance lui est accordée par rapport à d'autres problèmes.

### 2.4.1. Les réactions émotionnelles face au travail au noir

La réaction principale qui apparaît dans la population n'est pas celle de la colère face à l'existence du travail au noir mais davantage l'expression d'une compréhension à l'égard des personnes qui pratiquent le travail au noir. Cette compréhension est même plus largement répandue que la perception du phénomène comme problème. La moitié des habitants ne font pas de reproches aux travailleurs au noir alors que 45% d'entre eux expriment leur colère. La colère et la compréhension présentent une corrélation négative, ce qui signifie que les deux réactions tendent à s'exclure l'une l'autre. Chez les employeurs, c'est, contrairement à la population, la colère qui prédomine. Elle est le fait d'exactement la moitié des employeurs interrogés. 45% des employeurs expriment néanmoins de la compréhension pour le fait que le travail au noir existe. Environ un habitant sur cinq et un employeur sur six se montre indifférent à la question.

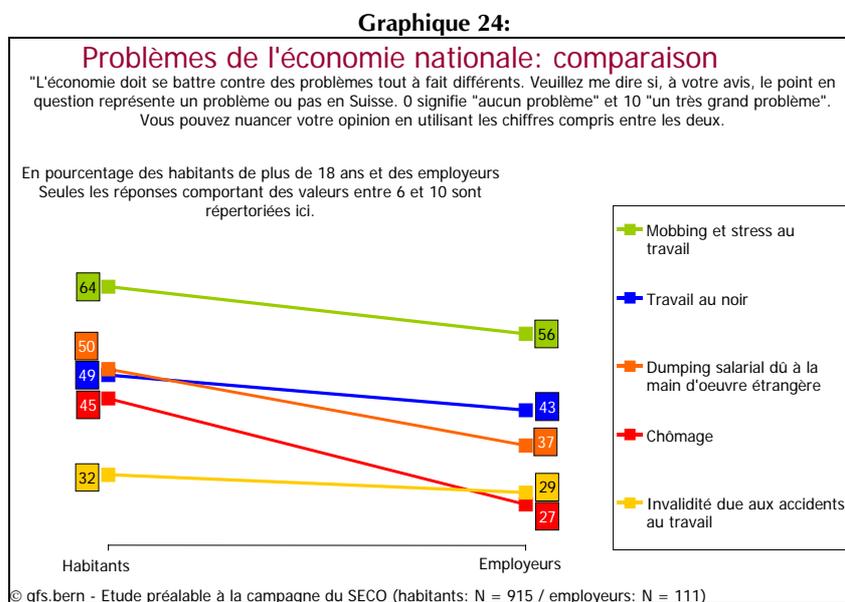


Les habitants de moins de 40 ans, les personnes issues des zones urbaines, celles appartenant aux couches sociales caractérisées par un niveau de formation élevé, celles qui travaillent à temps partiel, celles qui se situent à gauche sur l'échiquier politique et les romands manifestent une compréhension supérieure à la moyenne pour le fait que certaines personnes puissent travailler au noir. Les rentiers et les personnes disposant d'un niveau de formation peu élevé accueillent en revanche le phénomène avec colère. On trouve une attitude d'indifférence chez les romands et chez les personnes qui ont une grande confiance dans les capacités de l'Etat et de l'économie. La plus grande attention dont jouit le phénomène du travail en Suisse romande par rapport à la Suisse alémanique ne se traduit donc pas par un rejet émotionnel plus marqué; la compréhension et l'indifférence y sont au contraire fortement représentées.

Du côté des employeurs, on note des différences entre les régions linguistiques ainsi qu'en fonction du degré de confiance en l'Etat et d'implication personnelle. Parmi les employeurs aussi, les Romands se montrent plus compréhensifs que la moyenne. Les employeurs qui ont une grande confiance dans l'Etat déclarent plus souvent que la moyenne comprendre que l'on puisse travailler au noir. Il est intéressant de signaler que même les employeurs qui ont pu constaté personnellement des cas de travail au noir expriment une indifférence à cet égard.

#### 2.4.2. L'importance relative accordée au travail au noir par rapport à d'autres problèmes économiques

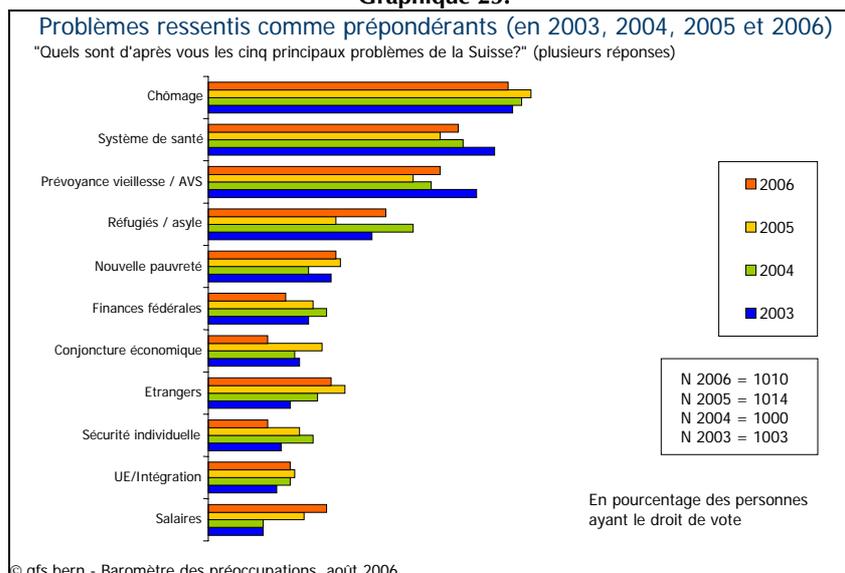
Le travail au noir est considéré comme nettement moins problématique que le mobbing et le stress au travail. Deux habitants sur trois et plus d'un employeur sur deux estiment que le mobbing et le stress au travail sont un problème assez ou très important pour l'économie suisse, leur conférant ainsi les deux premières places dans le classement des problèmes mentionnés.



Les habitants considèrent le dumping salarial dû à la main d'œuvre étrangère et le chômage comme comparables au travail au noir par leurs conséquences. Une petite moitié d'entre eux jugent ces problèmes assez graves, graves ou très graves. A titre de comparaison, seulement un habitant sur trois considère l'invalidité due à des accidents de travail comme un problème majeur pour l'économie. Chez les employeurs le classement des problèmes diffère. Si le stress et le mobbing arrivent chez eux aussi en tête de liste, c'est le travail au noir qui occupe la seconde position. Il est suivi du dumping salarial, qu'un bon tiers des employeurs interrogés considèrent comme un problème. Seul un employeur sur quatre considère en revanche l'invalidité due à des accidents du travail comme problématique pour l'économie suisse. Comparés à la population, les employeurs sont en général plus optimistes.

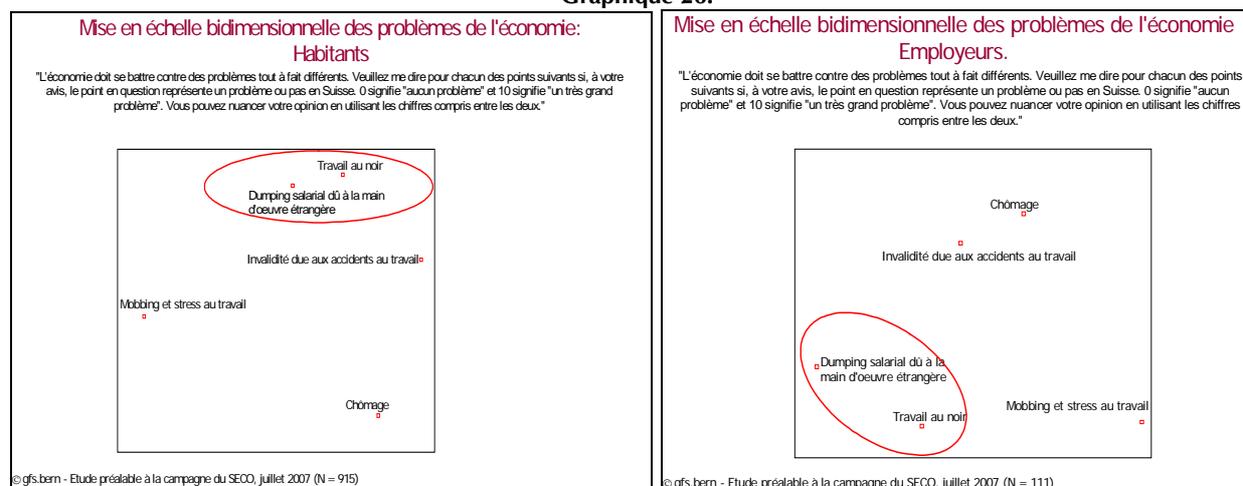
Le fait que les deux catégories de personnes interrogées accordent plus d'importance au problème du travail au noir qu'à celui du chômage est d'autant plus étonnant que le chômage se classait ces dernières années toujours dans à l'un des trois premiers rangs dans les préoccupations des électeurs suisses. L'évolution positive de la conjoncture semble esquisser ici ses premières traces.

Graphique 25:



En calculant la fréquence de chaque réponse, nous avons pu montrer quelle importance les personnes interrogées accordent à quel problème mais pas quel est le rapport entre les différents problèmes. La mise en échelle multi-dimensionnelle apporte une réponse à cette interrogation en fournissant une présentation graphique qui rapproche spatialement des problèmes faisant l'objet d'une évaluation similaire:

Graphique 26:

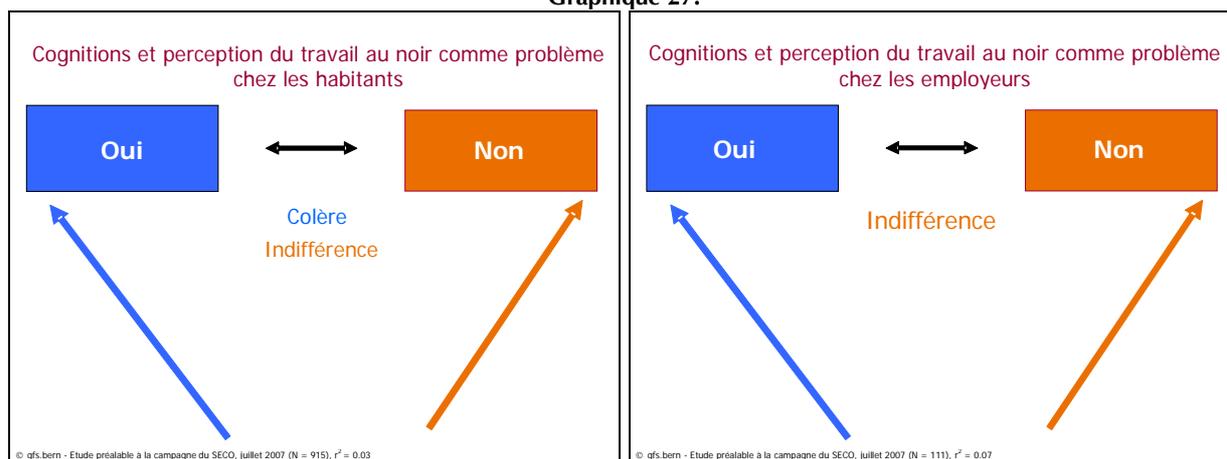


Le fait que la population et, dans une moindre mesure, les employeurs portent une évaluation similaire sur le travail au noir et sur le dumping salarial dû à la main d'œuvre étrangère est un indice supplémentaire de l'association qui est faite entre travail au noir et étrangers.

### 2.4.3. Facteurs émotionnels expliquant la perception du travail au noir

L'analyse de régression multivariée sur les variables de la perception du phénomène du travail au noir montre nettement que l'indifférence à l'encontre du travail au noir conduit à la banalisation du problème.

Graphique 27:



Chez les habitants, la réaction de colère par rapport à l'exercice du travail conduit leurs auteurs à considérer le phénomène du travail au noir comme un problème. Ce n'est pas le cas dans la catégorie des employeurs. Ces derniers réagissent donc de manière moins émotionnelle à la question. La compréhension à l'endroit de celui qui travaille au noir, bien que largement répandue, n'a en revanche aucune influence sur la perception du problème.

#### 2.4.4. *Le bilan intermédiaire*

Le travail au noir fait l'objet de la même évaluation que le dumping salarial dû à la main d'œuvre étrangère. Cela est un élément de plus qui indique qu'une grande partie de la population considère le travail au noir comme un problème importé. Le travail au noir est vu comme une solution d'urgence pour des étrangers qui ne peuvent pas gagner leur vie sur une base légale.

Comme les associations spontanées faites avec le travail au noir portent avant tout sur la situation du travailleur, il n'est pas étonnant que la réaction émotionnelle majoritaire se caractérise par de la compréhension à son égard. Cette attitude de compréhension est particulièrement marquée en Suisse romande, où la population est davantage confrontée au travail au noir dans la vie quotidienne, ce qui conduit à une relativisation du problème.

Les conséquences négatives pour la société, l'Etat et l'économie occupent le second plan dans la perception spontanée du travail au noir. Cela explique que la réaction de colère ne soit pas la réaction première de la population par rapport au travail au noir.

L'autre groupe de personnes interrogées, celui des employeurs, présente une image opposée. Ici la perspective est autre, en raison de la position de l'employeur dans l'économie. L'avantage compétitif indu des entreprises qui occupent de la main d'œuvre au noir est vraisemblablement la cause du sentiment de colère dominant chez les employeurs. Même dans ce groupe, toutefois, on trouve une grande compréhension pour le travail au noir.

Il est intéressant de noter que contrairement à l'indifférence, cette compréhension ne conduit, ni dans la population, ni chez les employeurs, à une banalisation du problème. Qui manifeste de la compréhension pour le travail au noir ne l'approuve pas pour autant forcément.

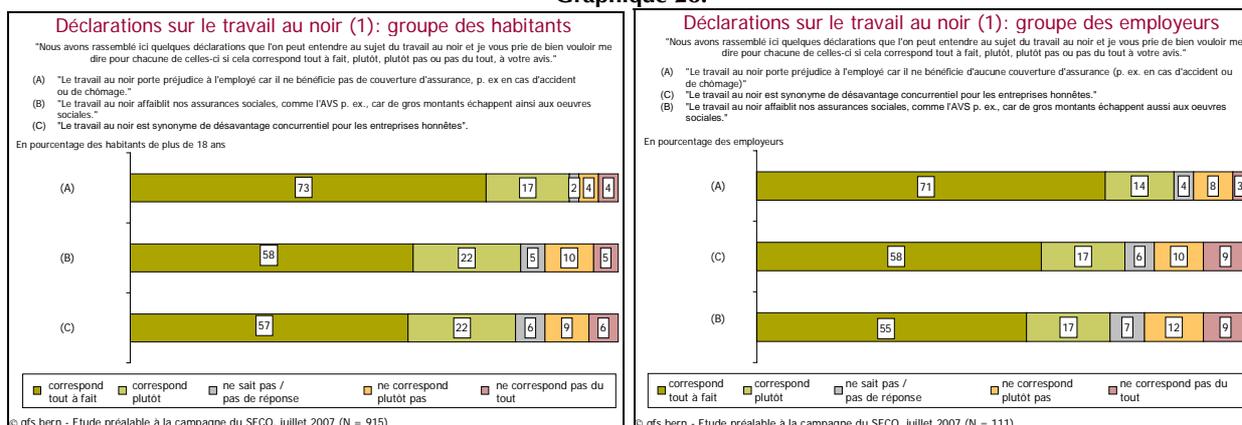
## 2.5. Les opinions et les attitudes vis-à-vis du travail au noir (dispositions)

Après avoir montré l'influence des facteurs individuels, économiques et émotionnels et du degré d'implication des personnes sur la perception du travail au noir, nous allons nous intéresser aux opinions dominantes en Suisse sur le sujet et à leur influence sur la perception du problème.

### 2.5.1. Les opinions au sujet du travail au noir

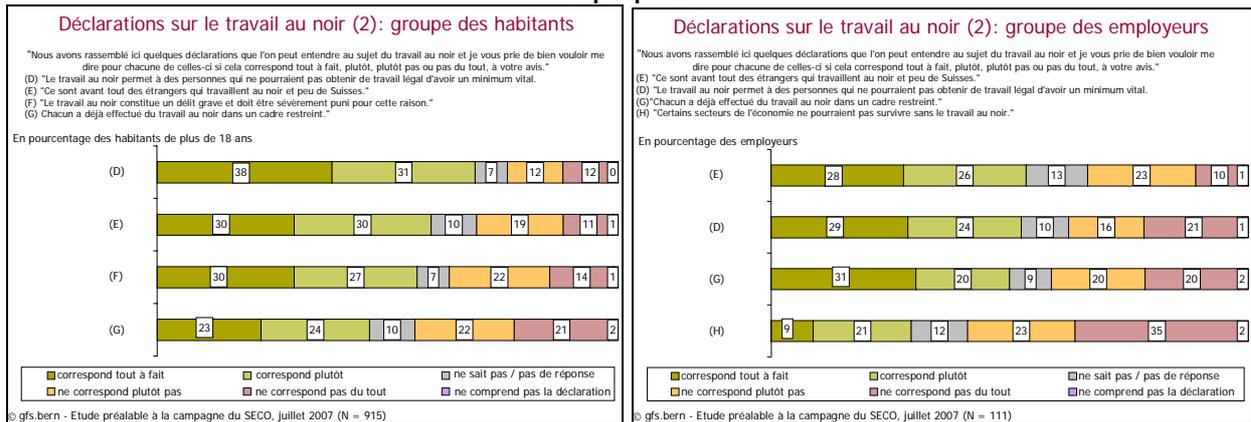
Ce sont les conséquences pour l'individu qui sont au premier plan, non seulement dans les associations spontanées mais également en ce qui concerne les dispositions.

Graphique 28:



- Ainsi, près de 90% de la population et 85% des salariés estiment que le travail au noir porte avant tout préjudice aux employés, car ceux-ci ne jouissent d'aucune protection en cas d'accident ou de chômage. Cette représentation cognitive domine largement dans tous les groupes, et ce dans les mêmes proportions.
- Les conséquences négatives pour les assurances sociales comme l'AVS (fuite de montants importants) ne viennent qu'ensuite. On rencontre la plus forte conscience de ce problème chez les personnes âgées, les personnes bénéficiant d'une formation supérieure, les Suisses alémaniques et les personnes qui considèrent d'une manière générale le travail au noir comme un problème. Ce sont avant tout les dirigeants de petites entreprises qui dénoncent les conséquences négatives pour la société. Aussi bien chez les employeurs que chez les employés, la perception des conséquences négatives pour la collectivité est associée à un sentiment de colère.
- La distorsion de la concurrence au détriment des entreprises honnêtes est stigmatisée avec la même force que les conséquences négatives du travail au noir pour les assurances sociales. Là aussi, les personnes ayant une formation supérieure et celles qui considèrent le travail au noir d'une manière générale comme un problème sont celles qui réagissent le plus fortement. Comme pour les effets sur les assurances sociales, les distorsions de la concurrence suscitent la colère, aussi bien dans la population que chez les employeurs.

Graphique 29:

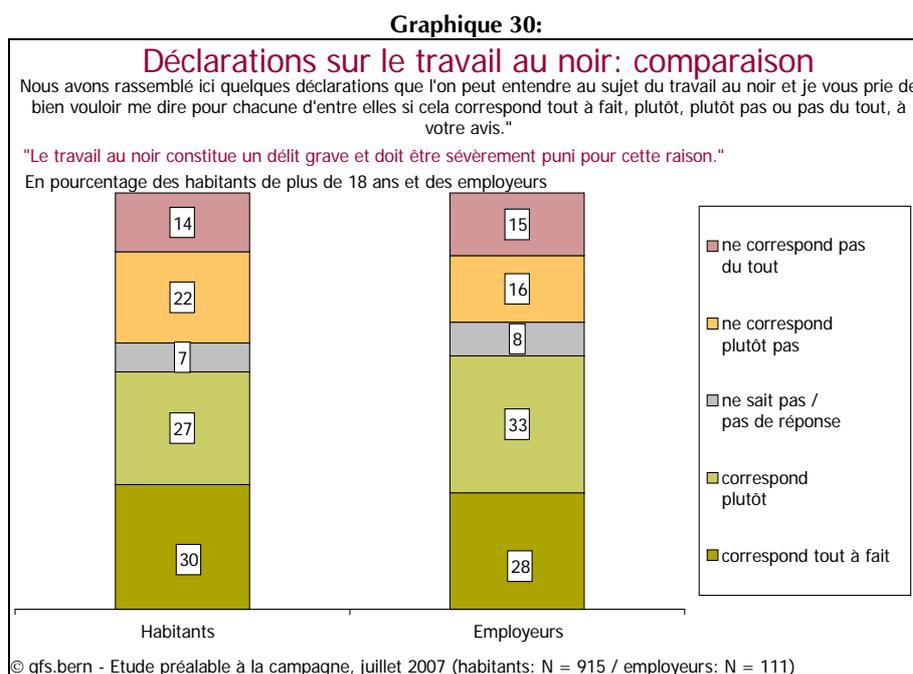


- Les deux-tiers des habitants et la moitié des employeurs continuent de voir le travail au noir comme un moyen d'assurer leur survie pour des personnes qui ne pourraient pas trouver un emploi légal. Cet aspect rencontre une compréhension particulière auprès des Romands et des personnes qui connaissent des cas de travail au noir. La même remarque s'applique aux patrons de petites et de micro-entreprises.
- Nous avons là la confirmation de la supposition émise plus haut selon laquelle le travail au noir est perçu par une grande partie de la population et des employeurs comme un phénomène importé: 60% des habitants et 54% des employeurs estiment que ce sont avant tout des étrangers qui travaillent au noir. Cette opinion est encore plus répandue en Suisse romande et parmi les personnes qui ne connaissent pas de cas de travail au noir.
- La moitié environ des personnes interrogées, population et employeurs confondus, sont en outre persuadées que chacun a, dans un cadre restreint, effectué un travail au noir. La même proportion environ rejette cette affirmation. La question semble donc susciter une forte polarisation. Les jeunes, les actifs, les Suisses alémaniques et les personnes connaissant elles-mêmes des cas de travail au noir sont particulièrement convaincues de la grande diffusion du phénomène. Parmi les employeurs également, ce sont surtout les Suisses alémaniques qui décrivent le travail au noir comme un phénomène largement répandu.
- En revanche, les personnes interrogées s'opposent à l'opinion selon laquelle le travail au noir serait un mal nécessaire sans lequel certaines branches de l'économie ne pourraient pas survivre. Cette affirmation n'est partagée que par un tiers des sondés. Cependant, on rencontre une proportion plus élevée parmi les jeunes, les personnes de formation et de revenus supérieurs, les actifs, les personnes qui se positionnent à droite ou à gauche, les Suisses romands, ceux qui ne considèrent pas le travail au noir comme un problème et/ou connaissent des cas de travail au noir. La même remarque s'applique aux employeurs des cantons latins.

### 2.5.2. Les opinions sur la politique actuelle en matière de travail au noir

Quand bien même seule une – importante – minorité considère effectivement le travail au noir comme un sérieux problème pour l'économie nationale et que les travailleurs au noir jouissent d'une grande compréhension, une majorité de habitants (57%) et d'employeurs (61%) décrivent le phénomène comme un grave délit devant être sévèrement puni. Un

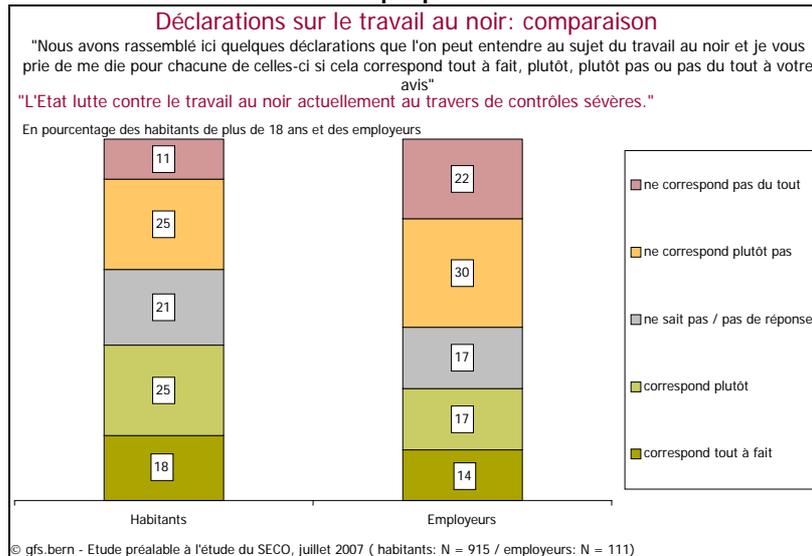
tiers environ des personnes interrogées ont cependant une autre position.



Le travail au noir est surtout considéré comme un grave délit par les habitants des régions rurales, les personnes ayant un faible niveau de formation, les personnes travaillant à plein temps, les Suisses alémaniques et les personnes ne connaissant pas elles-mêmes de cas de travail au noir et/ou considérant le travail au noir en général comme un problème pour l'économie. En outre, les personnes mettant en avant les conséquences du travail au noir pour la société (assurances sociales) et l'économie (distorsion de la concurrence) souhaitent particulièrement des sanctions sévères. Les personnes qui affichent de la compréhension pour les cas individuels de travailleurs au noir s'opposent à des procédures sévères. En d'autres termes: les personnes qui prennent en considération les conséquences pour la collectivité voient le travail au noir comme un problème et refusent de fermer les yeux, tout en éprouvant de la compréhension pour les individus concernés. Ce changement de perspective à propos des conséquences dommageables sur le plan collectif peut se comparer à la demande de restaurants non fumeurs après que les risques liés à la fumée passive eurent été prouvés scientifiquement. Lorsque les dommages encourus par la société, l'Etat et l'économie peuvent être démontrés de manière crédible, l'argumentation plaçant les besoins individuels au premier plan perd vite du terrain.

Selon les personnes interrogées, les mesures énergiques exigées pour lutter contre le travail au noir n'existent pas à l'heure actuelle.

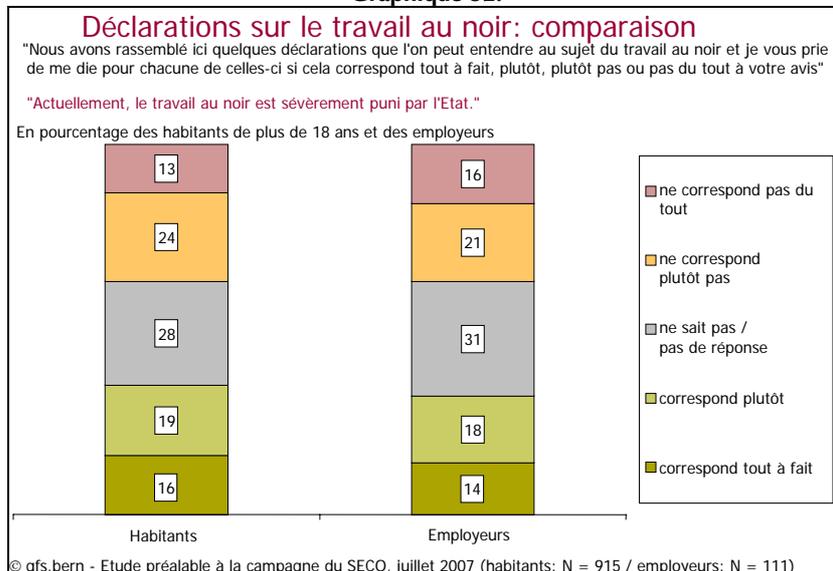
**Graphique 31:**



Ainsi, seule une minorité de 43% de la population et même de 31% des employeurs estime que l'Etat combat le travail au noir en effectuant des contrôles sévères. Les employeurs sont même une majorité à affirmer le contraire. Les femmes, les retraités, les personnes à faible niveau de formation et de revenus, celles qui se situent politiquement au centre ou à droite et les habitants des cantons latins croient davantage que l'Etat agit activement par des contrôles rigoureux.

La sévérité des sanctions est encore davantage mise en doute que celle des contrôles.

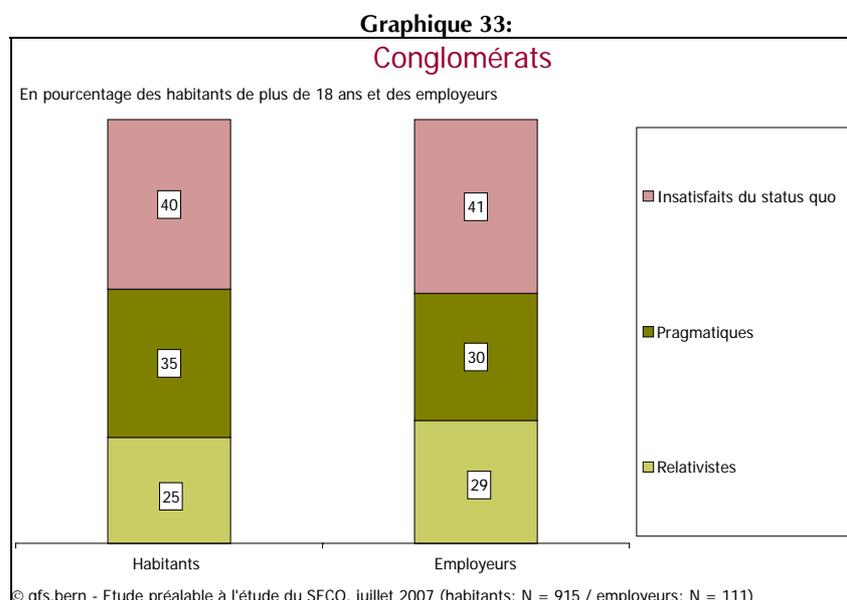
**Graphique 32:**



Seuls un tiers des sondés croient que l'Etat lutte activement contre le travail au noir. Une même proportion répond par la négative. On rencontre également une assez grande incertitude dans l'évaluation des sanctions, comme en atteste la forte proportion d'indécis. Comme on l'a déjà constaté à propos des contrôles, ce sont surtout les femmes, les retraités, les personnes à faible niveau de formation et de revenus, celles qui se situent politiquement au centre ou à droite et les habitants de la Suisse latine qui attribuent un rôle plus actif à l'Etat.

### 2.5.3. Typologie des personnes interrogées en fonction de leurs affirmations au sujet du travail au noir

Sur la base d'une analyse de conglomerats, nous avons regroupé les positions sur le travail au noir et l'action de l'Etat, préalablement testées. Ces regroupements d'opinion nous ont permis de répartir aussi bien la population suisse que les employeurs en trois catégories:



Nous avons appelé le premier groupe les "relativistes". Ce groupe voit certes les conséquences négatives pour les individus mais également les aspects positifs pour ceux-ci et dément en même temps, davantage que la moyenne, les conséquences collectives. Les relativistes affirment en outre que chacun a, dans un cadre restreint, déjà travaillé au noir. D'une manière générale, ils estiment que le travail au noir ne représente pas un problème pour l'économie et ne constitue donc pas un délit grave. Ce serait notamment pour cette raison que l'Etat n'engage guère de moyens dans ce domaine. Les relativistes représentent environ un quart de la population. Les groupes les plus représentés dans cette catégorie sont les jeunes (27%), les personnes ayant une formation supérieure (29%), les travailleurs à temps partiel (32%), les habitants de la Suisse romande (33%) et du Tessin (44%) et les personnes connaissant elles-mêmes de cas de travail au noir (31%). Les relativistes sont même encore plus nombreux parmi les employeurs, où ils représentent 29% des personnes interrogées.

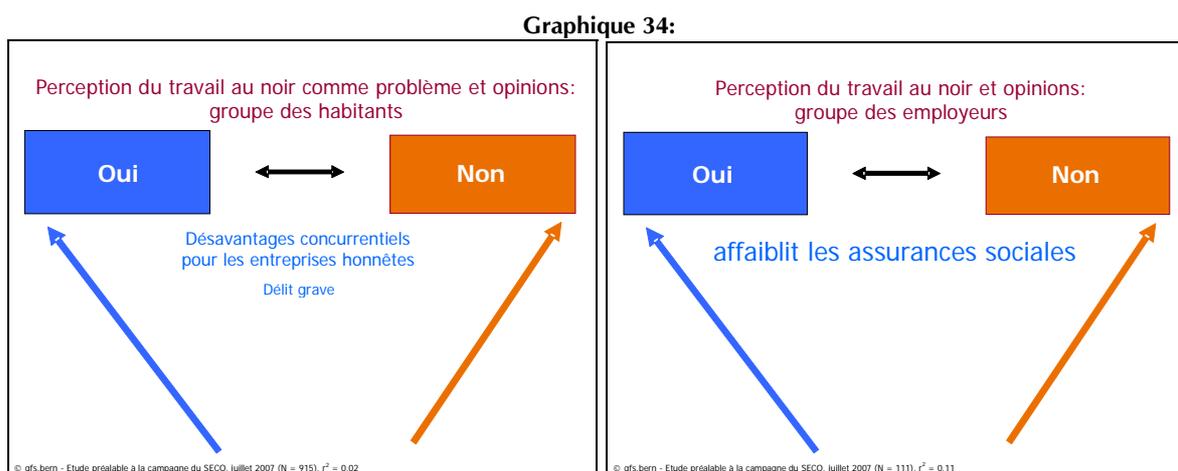
La deuxième catégorie, plus nombreuse parmi la population (35%) que parmi les employeurs (30%), est celle que nous désignons comme les "pragmatiques". Ceux-ci voient certes les conséquences négatives **aussi bien** pour l'individu que pour la collectivité et considèrent le travail au noir comme un délit grave. Cependant, ils n'en estiment pas moins, davantage que la moyenne, que, sans le travail au noir, certaines branches ne pourraient pas survivre et certaines personnes n'auraient pas d'emploi. Comme, de leur point de vue, les contrôles et les sanctions contre le travail au noir sont déjà relativement sévères, les pragmatiques ne voient pas la nécessité de nouvelles mesures. Ils montrent par ailleurs plus d'indifférence que la moyenne vis-à-vis du phénomène. C'est en Suisse alémanique (37%), chez les jeunes (39%) et les personnes à faible niveau de formation (41%) que l'on rencontre le plus de pragmatiques.

Le groupe le plus nombreux, qui représente env. 40% de la population et des employeurs,

est celui des mécontents. Ces derniers déplorent les dommages induits par le travail au noir pour les individus et la collectivité avec davantage d'acuité que les pragmatiques et considèrent le travail au noir comme un délit grave. Le phénomène suscite en eux de la colère. Contrairement aux pragmatiques, ils contestent l'affirmation selon laquelle certaines branches auraient besoin du travail au noir. Ils rejettent également celle qui dit que chacun a déjà effectué un travail au noir dans un cadre restreint. Ils expriment sans ambiguïté leur insatisfaction par rapport au status quo en appelant de leurs vœux des sanctions contre le travail au noir, estimant que l'Etat n'en fait pas assez, ni en matière de contrôles, ni sur le plan pénal. La catégorie des mécontents compte une proportion supérieure à la moyenne de retraités (49%) ainsi que de personnes peu impliquées, n'ayant encore jamais eu de conversation à propos du travail au noir (45%) ou n'ayant connaissance d'aucun cas (42%).

#### 2.5.4. Dispositions pour l'interprétation de la perception du travail au noir

C'est finalement, une fois de plus, une analyse de régression à plusieurs variables qui nous éclaire sur la manière dont les différents composants d'attitudes étudiés influencent la perception du travail au noir comme un problème. L'interprétation qui s'esquissait déjà au niveau des indicateurs se confirme: ce sont surtout les conséquences négatives pour la collectivité qui tendent à faire considérer le phénomène du travail au noir comme un problème.



Alors que, pour la population, ce sont avant tout les conséquences économiques en termes de distorsion de la concurrence qui sont mises en exergue, les employeurs pointent du doigt les effets sur le système d'assurances sociales. Les attitudes consistant à mettre l'accent sur les aspects individuels, positifs ou négatifs, ne semblent en revanche avoir aucune influence sur la perception du travail au noir en tant que problème.

#### 2.5.5. Le bilan intermédiaire

Le travail au noir est perçu avant tout comme un phénomène impliquant des risques individuels, non seulement sur le plan des associations spontanées mais aussi sur celui des dispositions. Le travailleur se nuit à lui-même par son comportement en se coupant l'accès aux prestations sociales et en n'étant pas assuré en cas d'accident. Cette opinion est largement partagée, dans une proportion équivalente, par les deux groupes interrogés.

Les habitants et les employeurs sont certes aussi conscients des conséquences négatives du travail au noir, tant pour la société (affaiblissement des assurances sociales) que pour l'économie (distorsions de concurrence), mais ces aspects passent au second plan car les dommages sont localisés avant tout chez les individus. C'est seulement dans la réflexion concernant les profits individuels que l'on peut constater une nette divergence d'appréciation entre les deux groupes. En effet, la population voit, davantage que les employeurs, dans le travail au noir un moyen par lequel des personnes n'ayant pas accès à un emploi légal peuvent assurer leur survie. La conviction selon laquelle le travail au noir touche davantage les étrangers que les Suisses est également plus répandue parmi les habitants que parmi les employeurs. En revanche, les employeurs sont plus nombreux à voir les profits individuels qui peuvent être retirés du travail au noir.

Si les deux groupes sont disposés à faire preuve de compréhension vis-à-vis des individus concernés, cette attitude ne saurait être transposée au travail au noir à grande échelle et donc érigé au rang de système. On n'est pas prêt à admettre que certaines branches ne pourraient survivre sans recourir au travail au noir. Lorsqu'il existe une conscience des dommages pour l'économie (distorsions de la concurrence) mais aussi pour la société (assurances sociales), le travail au noir est considéré comme un délit grave qui suscite de la colère et mérite sanction. A l'heure actuelle, les personnes interrogées n'ont pas l'impression que l'Etat lutte activement contre le phénomène, que ce soit par des contrôles ou par des sanctions.

Au premier abord, une assez grande unité semble se dégager de l'évaluation des déclarations au sujet du travail au noir. Mais cette impression ne résiste pas à une analyse plus fouillée. Aussi bien la population que les employeurs peuvent être divisés en trois groupes en fonction de leurs opinions sur les différents aspects du travail au noir:

- Le plus petit groupe, qui rassemble 25% de la population et 20% des employeurs, relativise le problème du travail au noir. Cette position se réfère davantage aux dommages pour la collectivité qu'aux conséquences sur les individus. Les relativistes mettent l'accent sur la responsabilité individuelle et sur les préférences personnelles. Ils ne considèrent donc pas le travail au noir comme un grave délit, faute de sensibilité vis-à-vis des dommages subis par la société, l'Etat et l'économie. Cette attitude est, étonnamment, plus répandue chez les employeurs que parmi la population, en dépit d'une plus grande implication et d'une meilleure connaissance. Ce résultat coïncide cependant avec l'étude de la perception du problème. En outre, les Romands et les Tessinois sont surreprésentés parmi les relativistes.
- Le deuxième groupe est celui des pragmatiques, qui considèrent le travail au noir comme un mal nécessaire (population: 35%; employeurs: 30%). Ce groupe est certes conscient des préjudices subis par la collectivité et considère le travail au noir comme un délit, tout en n'estimant toutefois pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires, l'Etat s'engageant déjà suffisamment. Cette attitude pragmatique est particulièrement fréquente en Suisse alémanique.
- Le troisième groupe, le plus important, est celui des mécontents du status quo (population: 40%; employeurs: 41%). C'est le moins problématique: les mécontents considèrent le travail au noir comme un grave délit en raison des préjudices occasionnés pour la collectivité et appellent de leurs vœux des sanctions plus sévères. Ils jugent aujourd'hui l'action de l'Etat insuffisante, tant sur le plan

pénal que sur celui des contrôles. Les mécontents devraient particulièrement bien accueillir les mesures prévues pour lutter contre le travail au noir.

## 2.6. La perception des mesures prévues par la Confédération pour lutter contre le travail au noir

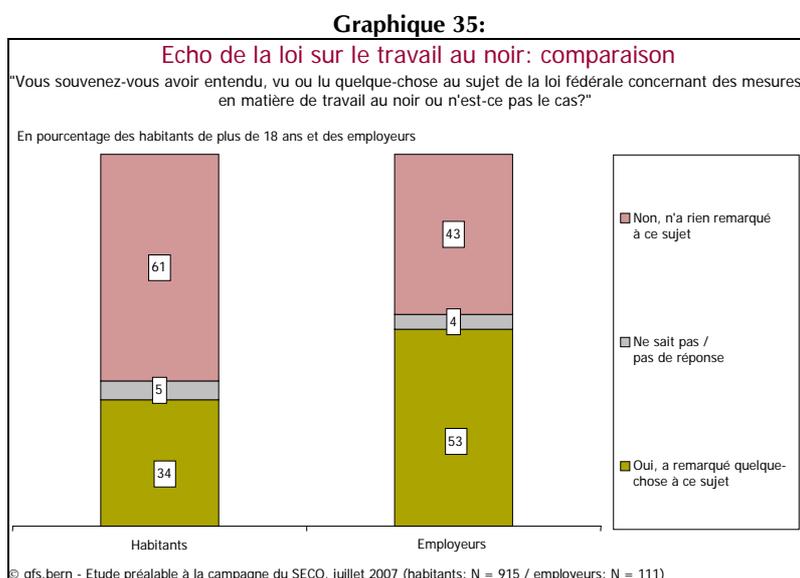
En adoptant la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2008), le Conseil fédéral et le Parlement ont voulu se donner les moyens d'améliorer et d'harmoniser la lutte contre le travail au noir. Cette loi prévoit quatre catégories de mesures visant à

- simplifier les procédures de déclaration des travailleurs aux assurances sociales et aux autorités fiscales;
- renforcer les compétences de contrôle des organes de surveillance relevant des autorités;
- mettre en commun, dans une mesure limitée, les données administratives et rendre obligatoire la transmission des résultats des contrôles effectués auprès des employeurs;
- durcir les sanctions.

Ce programme de mesures est complété par une campagne de communication visant à informer et à sensibiliser les acteurs économiques concernés. Il convient dans un premier temps d'évaluer la perception de la nouvelle loi fédérale et des mesures prévues ainsi que de déterminer les besoins en matière d'information afin d'y répondre au moyen de la campagne à venir.

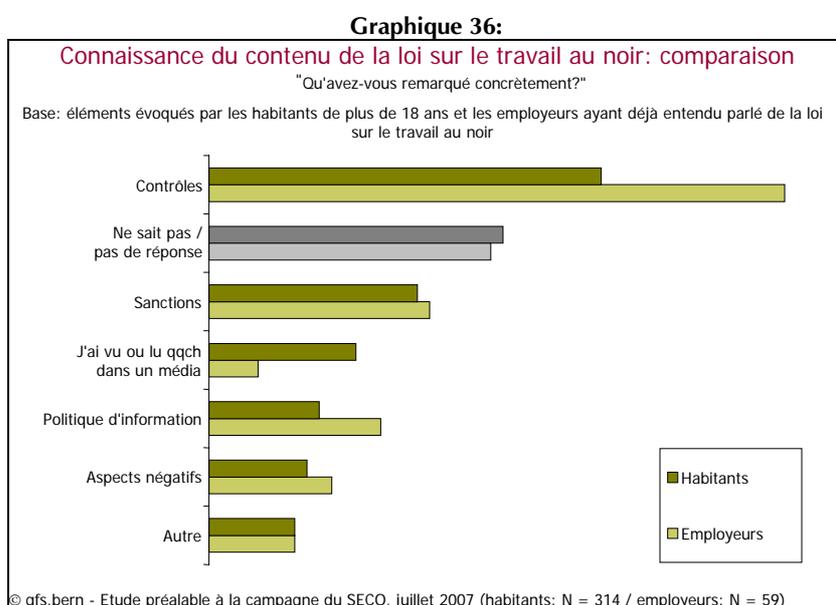
### 2.6.1. La perception de la loi fédérale sur le travail au noir

A quatre mois de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail au noir et avant le lancement de la campagne d'information et de sensibilisation, un tiers seulement de la population et un peu plus de la moitié des employeurs en ont entendu parler.



La nouvelle législation est encore relativement peu connue de la population suisse. Dans aucun des groupes auprès desquels l'enquête a été menée, il ne s'est dégagé une majorité de personnes déjà au courant. On rencontre un taux de personnes informées plus élevé que la moyenne parmi les groupes suivants: les plus de 40 ans, les personnes ayant une formation supérieure, celles qui se situent à droite sur l'échiquier politique, les Suisses alémaniques, les personnes se disant concernées par le travail au noir et/ou ayant déjà parlé du phénomène. En fin de compte, seule une minorité de la population et une faible majorité des employeurs ont déjà été confrontés à la future législation. Bien que le thème du travail au noir ait un rapport assez direct avec la vie quotidienne, peu de gens font le lien avec la nouvelle loi fédérale. Cependant, une plus forte présence de la thématique dans les médias devrait permettre d'améliorer la connaissance du sujet, notamment parmi la population.

Le plus intéressant en l'occurrence n'est pas le niveau de connaissances mais les conséquences que pourrait avoir une anticipation de l'entrée en vigueur de la loi.

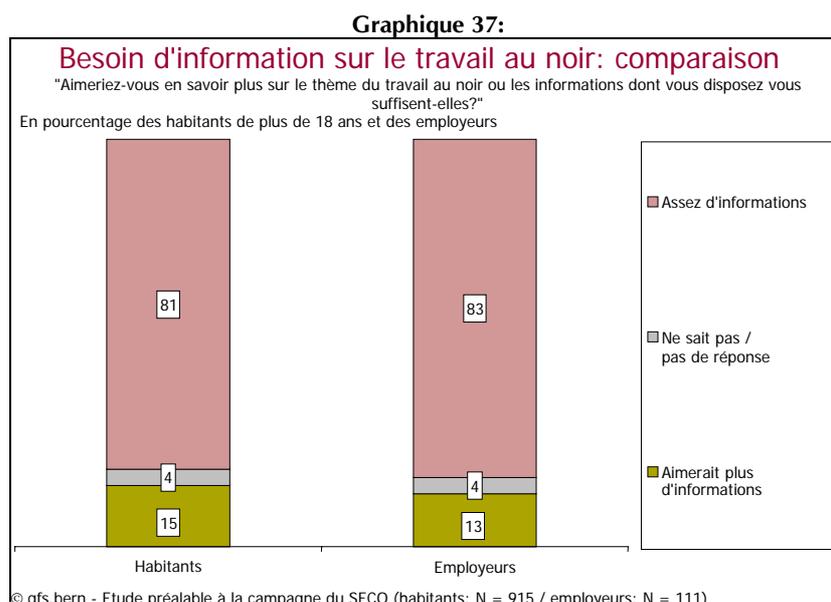


Les personnes ayant déjà entendu parler de la nouvelle loi sur le travail au noir en ont surtout retenu la plus grande rigueur des contrôles. Ce constat s'applique davantage aux employeurs qu'à la population en général. Des groupes importants représentant chaque fois un quart environ des personnes ayant déjà entendu parler de la nouvelle loi ou ayant lu quelque chose à ce sujet se disent incapables de se souvenir de son contenu. Outre les contrôles, le durcissement des sanctions est, à juste titre, associé à la nouvelle loi. Les employeurs sont en général davantage au courant du fait que la mise en œuvre de la loi s'accompagnera d'une campagne de sensibilisation. Au cinquième rang des commentaires sur le contenu, on trouve les remarques négatives d'ordre général concernant la loi (mauvaise, injuste, exagérée, etc.). Par contre, les simplifications administratives et la mise en commun des données personnelles sont encore peu perçues, tant par les employeurs que par la population. Il convient donc d'intensifier les efforts d'explication en la matière.

### 2.6.2. Le besoin d'information exprimé par la population

Dans la perspective de la campagne prévue, il convient de se demander quels sont, de leur point de vue, les besoins de la population et des employeurs en matière

d'information. Dans les faits, la situation se présente assez mal pour la campagne:



Seuls 15% de la population et 13% des employeurs souhaitent davantage d'informations sur le thème du travail au noir. C'est peu en comparaison avec d'autres sujets de société. Si nous nous référons aux résultats d'une enquête sur la résistance aux antibiotiques, que nous avons récemment menée dans le cadre du Programme national de recherche 49, nous constatons qu'alors, 37% de la population suisse souhaitait avoir davantage d'informations à ce propos. Il s'agit certes d'un problème différent mais d'une complexité comparable, qui semble préoccuper nettement plus le public que le travail au noir.

C'est en Suisse romande, là même où l'on a tendance à relativiser davantage les effets du travail au noir, que le besoin d'information exprimé est le plus grand (22%), ainsi que chez les personnes bénéficiant d'une formation supérieure (21%) et chez celles qui connaissent directement des cas de travail au noir (21%).

### 2.6.3. *Le bilan intermédiaire*

Une minorité de la population et une faible majorité des employeurs ont donc connaissance de la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir. Cette connaissance porte en premier lieu sur le renforcement des contrôles et, dans une moindre mesure, sur le durcissement des sanctions. En revanche, les simplifications administratives en matière de déclaration des travailleurs aux assurances sociales et aux autorités fiscales sont largement ignorées.

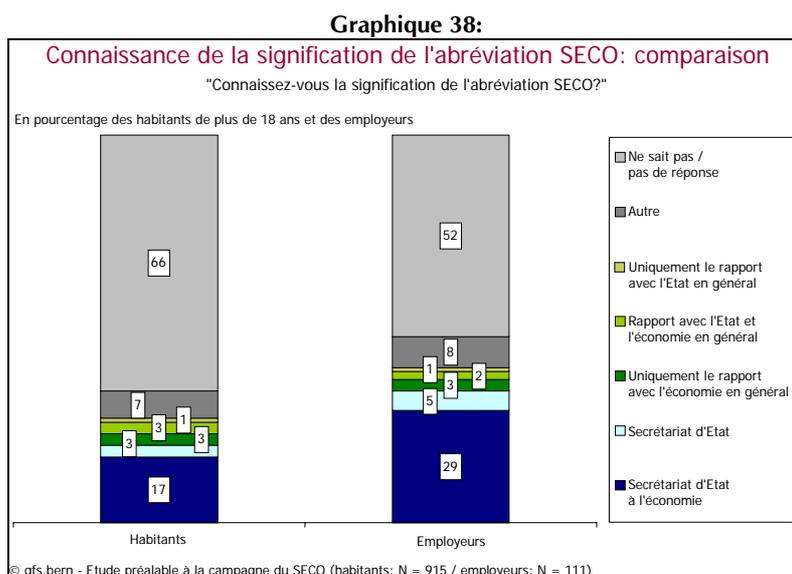
La campagne d'information et de sensibilisation devant accompagner la mise en œuvre de la nouvelle loi part sur des bases chancelantes, si seule une petite minorité de la population et des employeurs souhaitent recevoir des informations supplémentaires au sujet du travail au noir.

## 2.7. L'image du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en tant qu'émetteur de la campagne d'information et de sensibilisation

Il convient également de s'interroger sur l'image du SECO, en tant qu'émetteur de la campagne d'information et de sensibilisation, auprès du public et des employeurs.

### 2.7.1. La notoriété du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

L'acronyme SECO ne représente rien pour la majorité des sondés. La notoriété du Secrétariat d'Etat à l'économie reste marginale:

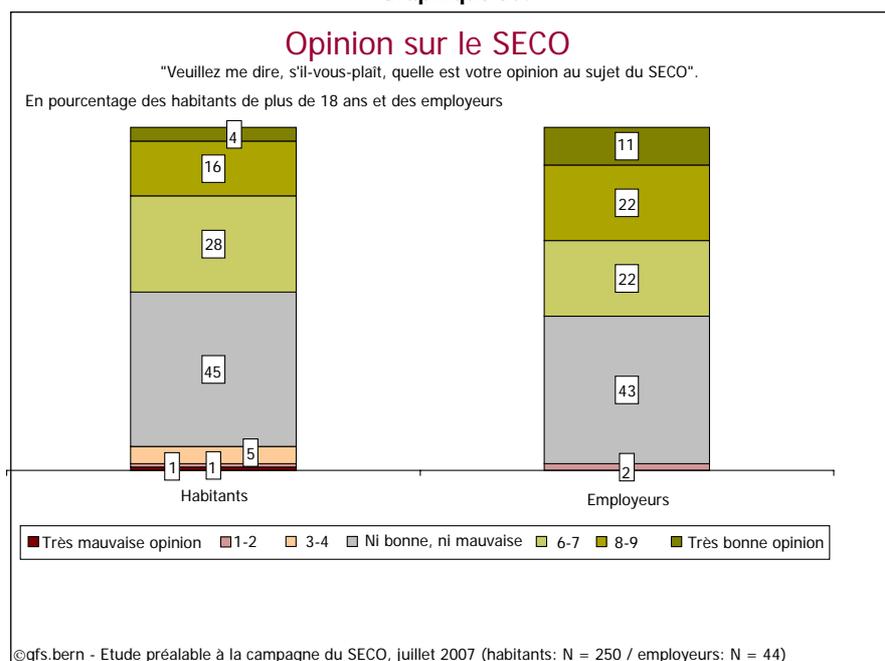


Pour 73% de la population et 60% des employeurs, l'acronyme SECO n'évoque rien ou autre chose que ce qu'il signifie réellement. Seuls un dixième des sondés font la relation avec l'Etat et/ou l'économie. Seules de nettes minorités, soit 17% de la population et 29% des employeurs, identifient l'abréviation du Secrétariat d'Etat à l'économie. Le SECO jouit d'une plus grande notoriété auprès des hommes, des personnes de formation et de revenus supérieurs ainsi que dans les zones urbaines.

### 2.7.2. L'évaluation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Seuls une petite partie des sondés connaissent le SECO. Même ceux qui ont su établir le lien entre l'abréviation et le Secrétariat d'Etat à l'économie ont souvent de la peine à se faire une opinion sur le SECO.

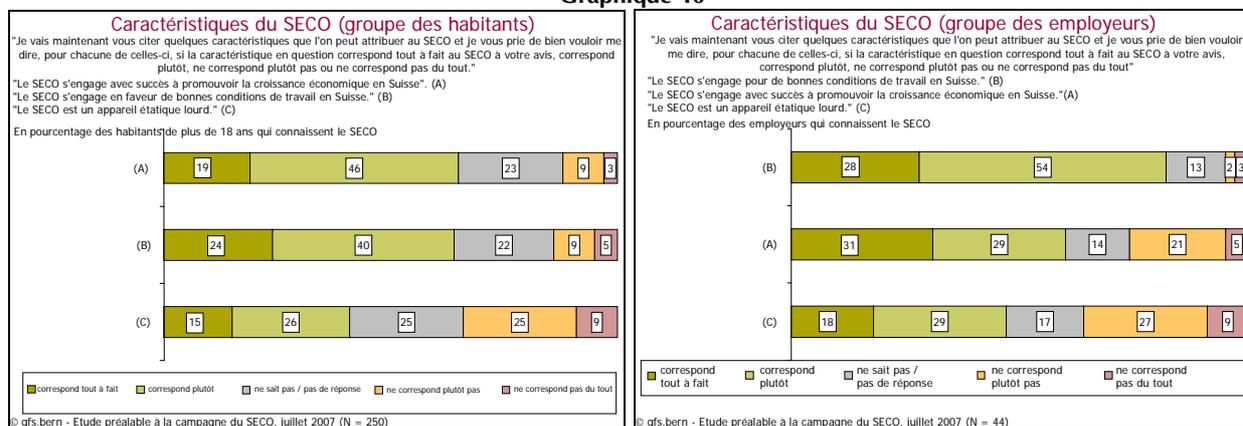
Graphique 39:



Ainsi, deux sondés sur cinq se déclarent indécis. Lorsqu'une opinion peut être exprimée, elle est toutefois positive dans la grande majorité des cas: 48% des habitants et 55% des employeurs qui connaissent le SECO émettent un jugement très positif. Seuls 7% de la population et 2% des employeurs ont une mauvaise opinion du Secrétariat d'Etat.

L'attitude positive vis-à-vis du SECO se reflète également dans l'évaluation de différentes composantes de son image.

Graphique 40



Ainsi, les deux-tiers des habitants sont persuadés que l'action du SECO a une influence positive sur la croissance économique et sur les conditions de travail en Suisse. Dans ce dernier domaine, les employeurs sont encore plus nombreux (83%) à louer l'engagement du SECO, avec toutefois un léger bémol quant à l'évaluation des résultats. En revanche, seule une minorité (parfois importante) de la population et des employeurs assimile le SECO à un monstre bureaucratique.

### 2.7.3. Le bilan intermédiaire

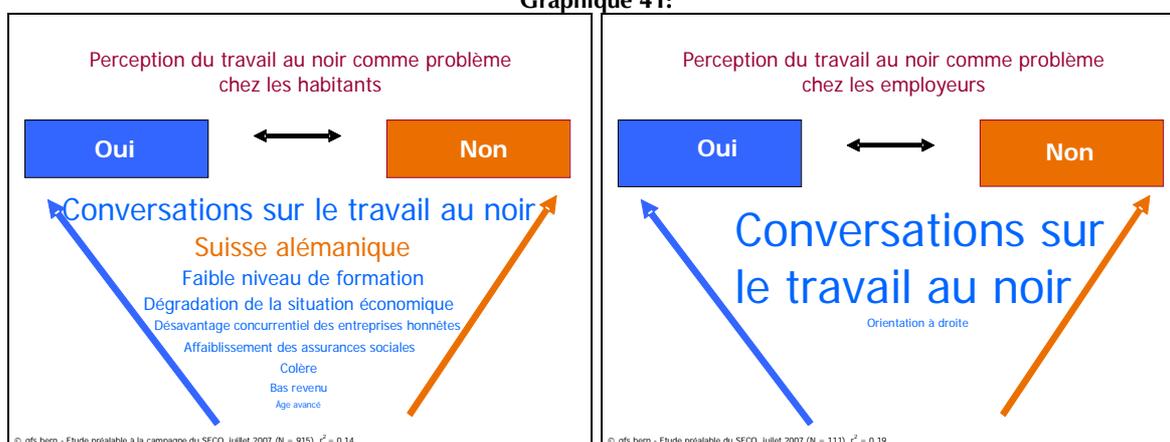
L'abréviation SECO n'est identifiée que par une assez petite minorité. Cela n'empêche pas le Secrétariat d'Etat à l'économie de jouir d'une bonne réputation auprès de la majorité de la population suisse. Son action en faveur de la croissance économique et des conditions de travail en Suisse est louée. Quand bien même la campagne d'information et de sensibilisation prévue semble mal partie en raison de la faiblesse du besoin d'information exprimé par la population, elle n'en bénéficie pas moins, avec le SECO, d'un émetteur fiable et crédible.

## 2.8. Modèle explicatif de la problématisation ou non-problématisation du travail au noir

La dernière étape de notre analyse, qui servira de préparation à la synthèse, consistera à placer les résultats de l'enquête dans un plus vaste contexte. Nous utiliserons pour cela une nouvelle fois la méthode de la régression multivariée. Nous élaborerons de cette manière un modèle de probabilité en mesurant tous les indicateurs déjà examinés et leur influence. L'avantage de cette méthode est qu'elle prend en compte les relations de dépendance réciproque et que seules les variables véritablement pertinentes apparaissent dans le modèle. Le modèle indique une certaine corrélation entre les indicateurs étudiés et la perception du travail au noir (avec une valeur de  $r^2$  de 0.14 pour la population et de 0.19 pour les employeurs) mais il ne prend de loin pas en compte tous les indicateurs qui déterminent la perception du problème. En d'autres termes, les conceptions, connaissances, émotions, informations et expériences sur lesquelles les personnes participant à l'enquête n'ont pas été interrogées jouent aussi un rôle dans la perception du travail au noir.

Les éléments qui occupent une place centrale dans la présente étude sont l'implication, les facteurs socio-démographiques et les prédispositions thématiques - quoique dans une moindre mesure en ce qui concerne la population - qui accroissent la probabilité d'une problématisation du travail au noir. Les attitudes ont en revanche peu d'impact. Il nous faut constater que le thème est peu présent dans l'opinion publique (faible prédisposition thématique) et que cette faible prédisposition thématique laisse la place à une forte individualisation du regard sur la question.

Graphique 41:



La thématisation du travail au noir joue un rôle déterminant au sein des deux groupes examinés: qui parle du travail au noir le perçoit comme un problème pour l'économie nationale. Alors que chez les employeurs, le thème revêt une légère coloration politique, dans la mesure où les employeurs orientés à droite problématisent davantage le travail au noir, dans la population aucun lien n'apparaît entre l'orientation politique de la personne et sa tendance à problématiser ou non le travail au noir. Chez les habitants, la ligne de démarcation qui se dessine est celle de la culture linguistique, le travail au noir étant nettement moins perçu comme un problème majeur pour l'économie nationale en Suisse alémanique que dans le reste de la Suisse. Les éléments qui favorisent la problématization du travail au noir dans la population sont le faible niveau de formation, le bas revenu, les attentes pessimistes quant à l'évolution économique, la colère en raison des répercussions négatives pour l'économie (désavantage concurrentiel) et la société (affaiblissement des assurances sociales) et l'âge avancé. Le degré de menace planant sur l'existence individuelle joue donc en la matière un plus grand rôle que la considération des répercussions négatives pour la collectivité.

Etant donné que la perception du travail au noir présente des disparités régionales avec des facteurs différents à l'œuvre, il semble opportun de définir un modèle explicatif séparément pour chaque région linguistique.

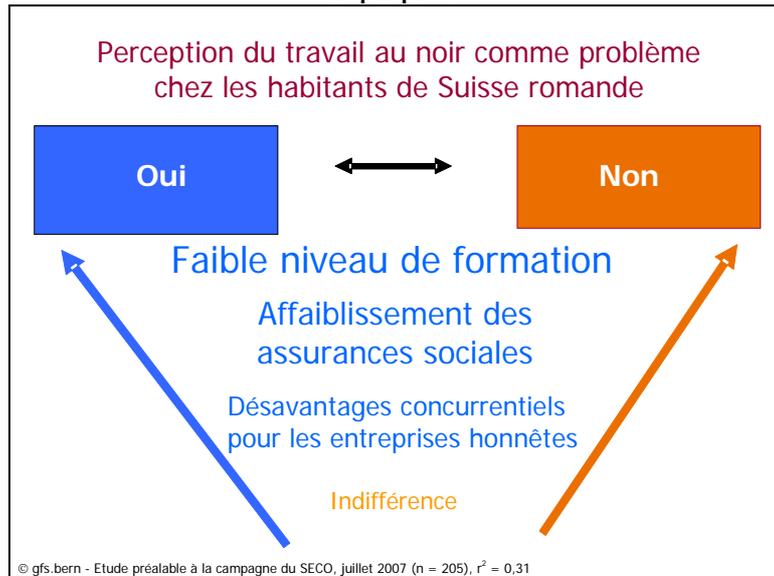
En Suisse alémanique, c'est en premier lieu l'implication personnelle dans la thématique qui conduit à une problématization accrue du travail au noir. Les autres paramètres qui y contribuent sont les attentes négatives quant à l'évolution économique, la considération des conséquences négatives du travail au noir pour l'économie nationale ainsi qu'un statut socioéconomique inférieur. La sensibilisation à la thématique étant de manière avérée plus faible que dans le reste de la Suisse, il n'y a pas lieu de s'étonner que la thématization du travail au noir conduise à sa problématization. C'est un point de départ positif pour la campagne. La situation économique personnelle ainsi que la considération des conséquences négatives du travail au noir pour l'économie sont ici clairement secondaires.

Graphique 42:



La situation est tout autre en Suisse romande. Dans cette partie du pays, on constate que le faible niveau de formation est l'élément qui a l'influence la plus déterminante dans le sens d'une problématization du travail au noir.

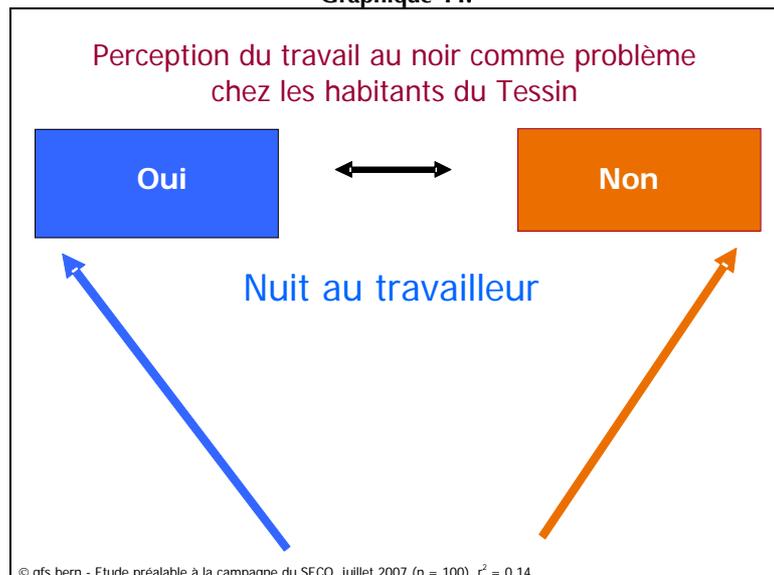
Graphique 43:



En Suisse romande, c'est la vulnérabilité personnelle qui est le facteur déterminant de la problématisation du travail au noir. Ce paramètre est lié au fait qu'il a cours surtout dans les domaines où le niveau de qualification demandé est faible. Quiconque se sent menacé dans son existence par les travailleurs au noir perçoit le travail au noir comme un problème. La perception des conséquences négatives pour le système suisse d'assurances sociales, subies à titre collectif, et de celles qui pèsent sur les entreprises honnêtes a moins d'impact sur la problématisation du travail au noir. L'indifférence à l'égard du travail au noir conduit, quant à elle, à sa banalisation.

Au Tessin, les conséquences négatives du travail au noir pour la collectivité ne jouent aucun rôle. Il semble que dans cette région, seule la perception du dommage subi par le travailleur ait une influence sur la problématisation du phénomène.

Graphique 44:



### **2.8.1. Le bilan intermédiaire**

La problématisation du travail au noir dans la population connaît des ressorts différents dans les chaque région linguistique. En Suisse alémanique, les paramètres qui influent positivement sur la problématisation du phénomène sont, en premier lieu, le fait d'avoir eu des conversations sur la question avec des membres de son entourage et, dans une moindre mesure, la menace planant sur la trajectoire personnelle ainsi que celle pesant sur l'économie. En Suisse romande, ce sont la vulnérabilité personnelle et les conséquences pour la société (affaiblissement des assurances sociales qui sont déterminants. Au Tessin, c'est la perception des risques individuels pour le travailleur et non celle des risques collectifs qui est au centre.

Chez les employeurs, contrairement à la population, il n'existe pas de différences selon les régions linguistiques. La perception du problème prend en revanche une coloration politique. La problématisation du travail au noir présente une plus grande probabilité chez les employeurs orientés à droite. Un point commun entre le groupe des employeurs et celui des habitant est que l'attitude critique à l'encontre du travail au noir augmente avec le degré de confrontation au problème.

### 3. Synthèse

Nous avons défini d'entrée quatre groupes de questions à tirer au clair dans la perspective de la campagne de sensibilisation et d'information:

- l'état des connaissances et le niveau d'information sur le problème (cognitions);
- l'évaluation des risques et la dimension émotionnelle (émotions);
- les opinions et les attitudes vis-à-vis du travail au noir (dispositions);
- l'appréciation des mesures prévues par l'Etat pour lutter contre le travail au noir.

Nous avons résumé ci-après les enseignements tirés des réponses recueillies dans ces quatre domaines et avons formulé une thèse pour chacun. Nous concluons par une recommandation à l'intention du SECO pour ses futures activités d'information.

#### *Cognitions*

D'une manière générale, le travail au noir n'est pas considéré comme un problème majeur pour l'économie suisse. Cette appréciation se fonde sur un pronostic optimiste de l'évolution économique et sur une grande confiance dans les mécanismes du marché. Dans un climat conjoncturel perçu positivement, la sensibilité aux conséquences collectives du travail au noir devrait être nettement moindre qu'en période de récession et de chômage élevé. Mais l'appréciation de l'évolution macroéconomique n'agit qu'indirectement sur la perception du problème. La situation économique personnelle des sondés pèse davantage: les personnes se sentant menacées par la concurrence de travailleurs au noir auront plus tendance à considérer le phénomène comme un problème grave.

Le travail au noir est, dans l'ensemble, un thème assez fortement médiatisé. Les associations faites par les personnes interrogées sont relativement objectives. Spontanément, les sondés mettent l'accent sur la personne qui travaille au noir plutôt que sur l'aspect collectif. C'est le travailleur au noir qui est la première victime du phénomène, avant la société. Cette individualisation de la thématique est plus forte en Suisse romande, où l'on est non seulement plus attentif au travail au noir mais où l'on semble également y être davantage exposé. Un degré de proximité plus élevé avec le phénomène suscite davantage de compréhension pour les individus que d'aversion pour le problème. La situation semble tout autre en Suisse alémanique. La sensibilisation au phénomène y paraît plus faible que dans les autres parties du pays. Dans ces conditions, en mettant le sujet sur la table, on obtient l'effet escompté, à savoir un changement de perception qui aboutit à considérer davantage le travail au noir comme un problème. Comme le travail au noir est, d'une manière générale, peu considéré sous l'angle sociétal, on ne rencontre guère à son sujet d'opinions issues d'une transmission culturelle et il n'est pas politisé. La perception du problème résultant d'un mélange de facteurs personnels, elle est orientée vers les aspects individuels et est difficile à expliciter.

### ***Thèse 1:***

A l'heure actuelle, le travail au noir est peu perçu comme un problème majeur de l'économie suisse. Ce manque de conscience du problème repose surtout sur l'ambivalence entre la perception du profit individuel et des dommages pour la collectivité, l'aspect individuel étant privilégié par les personnes interrogées. Dans le public, on ne rencontre guère d'opinions issues d'une transmission culturelle. Les avis ne sont pas politisés mais sont influencés par des situations individuelles.

## ***Emotions***

Sur le plan émotionnel, la population fait plutôt preuve de compréhension par rapport au travail au noir, ce qui n'a rien d'étonnant au vu du caractère individuel du regard porté sur le phénomène. On rencontre davantage de compréhension en Suisse romande, en raison du fait que l'on y est davantage confronté au travail au noir, mais également davantage d'indifférence. Les conséquences négatives du travail au noir pour la société, l'Etat et l'économie suscitent toutefois un sentiment de colère parmi la population, mais celui-ci reste au second plan.

Si les employeurs expriment davantage d'irritation en raison des distorsions de concurrence engendrées par le travail au noir, ils n'en font pas moins preuve d'une grande compréhension envers les individus.

### ***Thèse 2:***

Les émotions le plus souvent exprimées sont, en premier lieu, la compréhension pour la situation des travailleurs au noir et, au second plan, la colère suscitée par les conséquences négatives pour l'économie et la société. L'ambivalence entre l'individuel et le collectif s'exprime donc également sur le plan émotionnel. Si la population penche, émotionnellement parlant, davantage du côté du profit individuel, chez les employeurs c'est la colère en raison des conséquences négatives pour la collectivité qui l'emporte. Les employeurs apparaissent ainsi davantage touchés sur le plan émotionnel.

## ***Dispositions***

La population est, dans l'ensemble, tout aussi consciente que les employeurs des conséquences négatives du travail au noir pour la société (affaiblissement des assurances sociales) et l'économie (distorsion de la concurrence). Cependant, cette conscience du problème est atténuée par l'argumentation sur les effets au plan individuel.

La population réfléchit davantage aux aspects individuels que les employeurs. Elle fait aussi plus le lien entre le travail au noir et la main-d'œuvre étrangère. Le travail au noir est donc souvent considéré comme la seule possibilité de survie s'offrant à des étrangers sans

permis. Comme le travail au noir est assimilé non seulement au profit individuel mais aussi aux conséquences négatives pour les personnes concernées, une majorité de sondés estime que le problème relève de la responsabilité personnelle. La compréhension affichée pour les cas individuels ne signifie pas pour autant que l'on considère le phénomène comme une broutille. Cette tolérance ne s'applique qu'aux personnes mais pas à un recours systématique et à grande échelle au travail au noir. D'une manière générale, les personnes interrogées font assez peu le lien entre les comportements individuels et les conséquences macroéconomiques.

### ***Thèse 3:***

Le travail au noir nuit avant tout aux employés et, dans une moindre mesure, à la collectivité. Il offre un moyen de survie à ceux qui n'ont pas d'autre possibilité d'assurer leur existence. De l'avis des sondés, le travail au noir est un phénomène qui touche surtout les étrangers. Lorsque l'on quitte l'aspect individuel pour s'intéresser aux dommages subis par la collectivité, le regard sur le travail au noir change; le travail au noir devient un délit grave qui doit être sanctionné.

### ***Campagne d'information et de sensibilisation***

La campagne d'information et de sensibilisation qui doit accompagner l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale part sur de mauvaises bases dans la conjoncture actuelle. L'optimisme qui règne au sujet de l'évolution économique détourne la population d'une sensibilisation aux conséquences négatives du travail au noir pour la collectivité: cela explique le faible besoin d'information exprimé sur le sujet. La campagne contre le travail au noir devra d'abord éveiller l'intérêt du public avant de sensibiliser celui-ci.

La campagne pourrait en revanche profiter du fait que les opinions sur le problème sont peu tranchées. Le travail au noir est certes un phénomène passablement médiatisé, aussi bien auprès du grand public que des employeurs, mais il est essentiellement considéré comme un problème individuel et les appréciations n'ont pas de coloration politique. Il n'existe pour l'heure, au sein du public, ni opinion consolidée ni orientation claire de la perception du problème. Les personnes interrogées se sentent donc peu concernées, objectivement et subjectivement, par les conséquences négatives du phénomène et n'ont guère d'attentes par rapport à une action des autorités. Dans ces conditions, la campagne a donc des chances de provoquer une sensibilisation si elle agit sur le plan émotionnel.

Graphique 45:



La campagne peut également tirer avantage de la proximité des opinions du public et des employeurs car elle peut toucher les deux catégories de la même manière. Même si les employeurs se sentent légèrement plus impliqués et ont une image plus précise du phénomène, ils n'en font pas pour autant un problème majeur, car eux aussi mettent avant tout l'accent sur les aspects individuels au détriment des conséquences pour la collectivité. Dans les deux catégories, les perceptions aussi bien émotionnelles que cognitives du travail au noir tendent à minimiser son importance. On peut toutefois distinguer, dans les deux catégories, trois groupes cibles exprimant des sensibilités différentes:

1. Les relativistes posent un problème particulier dans la perspective de la campagne. Ils mettent en avant les intérêts personnels et minimisent les effets négatifs du travail au noir pour la collectivité. Ce groupe doit être davantage sensibilisé aux conséquences pour l'économie, la société et l'Etat.
2. Le deuxième groupe, celui des pragmatiques, est certes conscient des dommages pour la collectivité mais n'estime pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre le travail au noir. Il convient de convaincre les pragmatiques de la nécessité, pour l'Etat, de renforcer les contrôles et les sanctions.
3. Les mécontents, enfin, ne posent pas de problème. Pour eux, la nouvelle loi et la campagne enfoncent des portes ouvertes car ce groupe réclame précisément une action plus énergique de la part de l'Etat.

Quand bien même la campagne d'information et de sensibilisation prévue part sur des bases difficiles en raison d'une faible demande d'informations et d'une tout aussi faible conscience du problème chez la majorité, elle dispose quand même, avec le SECO, d'un acteur fiable.

**Thèse 4:**

La campagne d'information et de sensibilisation projetée s'engage sur un terrain peu balisé. Elle apportera des éléments nouveaux à la plus grande partie du public. La sensibilisation à la problématique du travail au noir se répercute sur la demande d'informations. Grâce au SECO, la campagne bénéficie toutefois d'un émetteur crédible.

Nos recommandations pour la campagne peuvent se résumer comme suit:

**Recommandation:**

Pour pouvoir diffuser des informations susceptibles d'agir sur l'opinion, la campagne de sensibilisation devrait, dans un premier temps, s'efforcer d'attirer l'attention du public et de susciter son intérêt. Le plus simple, pour ce faire, est de s'attaquer à l'image du travailleur au noir: la campagne éveillera l'intérêt du public si elle réussit à mettre l'accent sur les conséquences négatives, pour la collectivité, des agissements de certains individus. Il s'agit de faire comprendre que le travail au noir mène à une impasse, à une situation "perdant-perdant" où le travailleur au noir aussi bien que la collectivité n'ont rien à gagner, même en période de haute conjoncture. Ainsi, on créera les conditions d'un changement d'opinion. Comme pour le tabagisme passif, il faut mettre l'accent sur les dommages collectifs générés par des actes individuels. Le thème du travail au noir sera ainsi davantage identifié comme un problème, d'où une sensibilisation accrue.

## Annexe: l'équipe de gfs.bern

[identité]



LUKAS GOLDER

Politologue, directeur de projets  
Point principaux de recherche: communication de l'administration, du monde la science et de celui de la politique; votations; élections; modernisation de l'Etat; banques de données; extrapolations; analyse statistique de données

[identité]



MONIA AEBERSOLD

Sociologue, directrice de projets  
Points principaux de recherche: thèmes culturels et sociétaux; politique sociale; recherche sur des phénomènes difficilement saisissables; mandats de terrain; études comparatives internationales; méthodes prospectives; méthodes qualitatives; analyse de texte et de contenu; évaluation

[identité]



STEPHAN TSCHÖPE

Assistant de projet  
Activités principales: analyse statistique de données; programmations informatiques; extrapolations; graphiques

[identité]



SILVIA-MARIA RATELBAND-PALLY

Administratrice  
Activité principale: publication assistée par ordinateur; graphiques; administration de projets; administration de conférences